

Le modèle d'autorégulation et l'économie de la presse à l'épreuve des mauvaises pratiques

Le modèle d'autorégulation de l'industrie de la presse constitue un choix politique, qui devient la norme à partir des années 1940 au Royaume-Uni. Compte tenu des pressions liées à la logique commerciale de la presse, ce modèle structurel peine à cadrer les pratiques journalistiques d'un point de vue éthique et juridiques. Par ailleurs, la crédibilité de la presse en tant que quatrième pouvoir, et la pluralité des voix que cela nécessite, se trouvent mises en cause par l'assouplissement des restrictions portant sur la propriété et la propriété croisée des médias, qui implique une augmentation du taux de concentration. D'une part, il est nécessaire d'analyser les origines du modèle d'autorégulation non statutaire, les critiques développées à son encontre ainsi que les évolutions liées aux organismes d'autorégulation à adhésion volontaire qui se sont succédés. D'autre part, il convient d'examiner les origines de la marchandisation des informations et les critiques morales du journalisme. Une attention particulière est à apporter : tout d'abord, à l'héritage de l'affaire intéressant la princesse Diana, s'agissant de la déontologie journalistique et du supermarché du scoop ; ensuite, à la place de Rupert Murdoch dans le marché des médias et à l'influence qu'il exerce.

1.1.1. L'idéal du quatrième pouvoir et la pluralité des voix

La presse, au sens de tout matériel imprimé, est régulée à des fins politiques, économiques et religieuses depuis l'avènement de l'imprimerie en Angleterre en 1476¹²⁵. Un système d'octroi de licences sous l'autorité royale est instauré en 1538, sur la base de divers décrets, ordonnances parlementaires et proclamations, mais ce cadre est mis en cause lors de la guerre civile à partir de 1641¹²⁶. Le Parlement s'impose en faisant passer plusieurs lois et décrets au sujet de l'octroi de licences à partir de 1642¹²⁷. Suite à la restauration de la monarchie, les lois portant sur l'octroi de licences doivent être renouvelées régulièrement, mais cette pratique cesse en 1695 en raison de l'incapacité du Parlement à s'accorder en temps voulu sur les modalités précises de prolongation¹²⁸. Selon la conception Whig de l'Histoire au sens d'une

¹²⁵ O'MALLEY, Tom, *op. cit.*, pp. 228-231 ; WICKWAR, William, *The Struggle for the Freedom of the Press, 1819-1832*, Londres : Georges Allen and Unwin Brothers Limited, 1^{re} édition, 1928, pp. 14-15.

¹²⁶ O'MALLEY, Tom, *op. cit.*, p. 231.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ *Ibid.* ; WICKWAR, William, *op. cit.*, pp. 14-15.

progression inévitable vers une plus grande liberté¹²⁹, cette absence de renouvellement des lois portant sur l'octroi de licences constitue un moment clé dans un mouvement inéluctable vers l'émancipation de la presse du contrôle gouvernemental au XIX^{ème} siècle¹³⁰. Cependant, l'image d'une lutte héroïque en faveur de l'émancipation de la presse résulte plutôt d'une construction mise en avant par la presse, qui cherche à améliorer sa crédibilité face aux accusations de collusion avec les députés au XIX^{ème}¹³¹. Selon James Curran, universitaire britannique spécialiste de l'histoire de la presse, il faut prendre en compte l'intégration de la presse dans les structures de pouvoir économique et politique au service des mécanismes de contrôle social au XVII^{ème} siècle pour mieux comprendre les évolutions liées à la publication¹³². La logique commerciale liée à l'économie de la presse remonte à cette époque¹³³, et les recettes publicitaires s'accroissent progressivement au cours du XIX^{ème} siècle, pour devenir essentielles à la relative indépendance du marché des journaux à grand tirage vis-à-vis du Parlement britannique¹³⁴.

Néanmoins, les recettes publicitaires de la presse font l'objet de critiques au début du XX^{ème} siècle, dans la mesure où la marchandisation des informations influe sur le choix et la qualité des reportages dans les publications à grand tirage, ce qui représente une menace pour l'image de la presse en tant que quatrième pouvoir (*Fourth Estate*)¹³⁵. Lors d'un cours magistral publié en 1840, le philosophe et historien britannique Thomas Carlyle attribue la paternité de cette notion à Edmund Burke, homme politique et père du conservatisme moderne au XVIII^{ème} siècle¹³⁶. Dans un contexte où le clergé, la noblesse et les roturiers représentent les trois pouvoirs (*Three Estates*) au Parlement britannique, Burke considère que les journalistes constituent un quatrième pouvoir plus conséquent que l'intégralité des autres¹³⁷. Pour Carlyle, l'imprimerie est

¹²⁹ BUTTERFIELD, Herbert, *op. cit.*, pp. 9-33.

¹³⁰ *Ibid.* ; CURRAN, James, « The Press as an Agency of Social Control: An Historical Perspective », in BOYCE, George, CURRAN, James et WINGATE, Pauline (eds.), *Newspaper History: From the 17th Century to the Present Day*, Londres : SAGE Publications, 1^{re} édition, 1978, pp. 51-75, pp. 51-53 ; CURRAN, James et SEATON, Jean, *Power without Responsibility: Press, Broadcasting and the Internet in Britain*, Londres et New York : Routledge, 7^{ème} édition, 2010, pp. 3-5 ; O'MALLEY, Tom, *op. cit.*, pp. 228-231 ; STEEL, John, *Journalism and Free Speech*, *op. cit.*, p. 36 ; WICKWAR, William, *op. cit.*, pp. 14-15.

¹³¹ BOYCE, George, « The Fourth Estate: The Reappraisal of a Concept », in BOYCE, George, CURRAN, James et WINGATE, Pauline (eds.), *op. cit.*, pp. 19-40, p. 20 ; CURRAN, James, « The Press as an Agency of Social Control: An Historical Perspective », *op. cit.*, p. 53 ; O'MALLEY, Tom, *op. cit.*, p. 230.

¹³² CURRAN, James, « The Press as an Agency of Social Control: An Historical Perspective », *op. cit.*, pp. 51-75.

¹³³ DE BURGH, Hugo, « The Emergence of Investigative Journalism », *op. cit.*, p. 34 ; PETTEGREE, Andrew, *The Invention of News: How the World Came to Know About Itself*, Londres et New Haven : Yale University Press, 1^{re} édition, 2015, pp. 5-13.

¹³⁴ DE BURGH, Hugo, « The Emergence of Investigative Journalism », *op. cit.*, p. 44.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 32 ; MCNAIR, Brian, *News and Journalism in the UK*, *op. cit.*, pp. 68-69.

¹³⁶ CARLYLE, Thomas, *On Heroes, Hero-Worship, and the Heroic in History* (1840), Londres : Chapman and Hall Limited, 1^{re} édition, 1840, Cours magistral V du 19 mai 1840, p. 194 ; STEEL, John, *Journalism and Free Speech*, *op. cit.*, p. 36 ; STEWART, Potter, « Or of the Press », in *Hastings Law Journal*, vol. 26, n° 3, 1975, pp. 631-637, p. 634.

¹³⁷ *Ibid.*

ainsi essentielle à la pratique de la démocratie¹³⁸. Conformément à la théorie du contrat social (*social contract theory*) entre les hommes, développée par le philosophe anglais John Locke dans son *Deuxième traité du gouvernement civil* de 1689, la mission d'une presse libre est perçue comme étant d'informer le public sur la nature et le fonctionnement du gouvernement, afin de pouvoir exprimer la volonté des citoyens et de responsabiliser ceux qui exercent le pouvoir¹³⁹. Dans ce contrat implicite entre les citoyens et les médias, ces derniers sont tenus par « [...] une conception normative du bon journalisme » dans leur rôle de chien de garde¹⁴⁰. Cette vision du rôle de la presse est ainsi profondément enracinée dans la vision de la démocratie au Royaume-Uni¹⁴¹, et sert de source d'inspiration dans le développement du journalisme d'investigation¹⁴², qui se distingue par la durée et la qualité des recherches visant à dévoiler des faits avérés en rapport avec des sujets difficiles à creuser tels que la corruption et l'illégalité¹⁴³. Cependant, cet objectif existe dans un rapport de tension constante avec la logique commerciale susmentionnée¹⁴⁴.

Pour Curran, la montée en puissance des empires de presse, et l'influence de leurs patrons (*press barons*) sur l'action publique lors de la première moitié du XX^{ème} siècle, s'insèrent dans une certaine continuité dans la mesure où le phénomène de concentration de propriété des journaux hebdomadaires remonte au XVIII^{ème} siècle¹⁴⁵. Ces patrons n'auraient pas miné le rôle de la presse en tant que quatrième pouvoir ; ils auraient réduit la place accordée aux affaires politiques en faveur du divertissement et ils se seraient éloignés d'une dépendance envers les partis politiques et le gouvernement¹⁴⁶. Pendant la période d'entre-deux-guerres du XX^{ème} siècle, la concentration de la propriété de la presse est marquée par le regroupement des chaînes de journaux régionaux et la disparition de la concurrence à l'échelle locale¹⁴⁷. À titre d'illustration, la part des quotidiens du soir appartenant aux cinq premières chaînes passe de 8

¹³⁸ CARLYLE, Thomas, *op. cit.*, p. 194.

¹³⁹ KIERAN, Matthew, *Media Ethics: A Philosophical Approach*, *op. cit.*, p. 25 ; KIERAN, Matthew, « The Regulatory and Ethical Framework for Investigative Journalism: Good Investigative Journalism », *op. cit.*, p. 151 ; LOCKE, John, *op. cit.*, pp. 267-428.

¹⁴⁰ « [...] a normative conception of good journalism » : KIERAN, Matthew, *Media Ethics: A Philosophical Approach*, *op. cit.*, p. 26.

¹⁴¹ DE BURGH, Hugo, « The Emergence of Investigative Journalism », *op. cit.*, p. 32 ; KIERAN, Matthew, « The Regulatory and Ethical Framework for Investigative Journalism: Good Investigative Journalism », *op. cit.*, p. 151 ; PETLEY, Julian, « What Fourth Estate? », in BAILEY, Michael (ed.), *op. cit.*, pp. 184-195, p. 184 ; STEEL, John, *Journalism and Free Speech*, *op. cit.*, p. 36.

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ KIERAN, Matthew, « The Regulatory and Ethical Framework for Investigative Journalism: Good Investigative Journalism », *op. cit.*, p. 151.

¹⁴⁴ DE BURGH, Hugo, « The Emergence of Investigative Journalism », *op. cit.*, pp. 45-47.

¹⁴⁵ CURRAN, James et SEATON, Jean, *op. cit.*, pp. 37-38.

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ *Ibid.*

à 40 pour cent entre 1921 et 1930 ; celle de la presse matinale passe de 12 à 44 pour cent pendant cette même période¹⁴⁸.

La réussite fulgurante des journaux à petit format dits tabloïds, depuis le tournant du XX^{ème} siècle¹⁴⁹, s'accompagne de critiques morales au sujet de l'accent sur l'info-divertissement (*infotainment*), les histoires de la vie quotidienne et la vulgarisation des débats d'intérêt public¹⁵⁰. En réalité, le journalisme populaire et le sensationnalisme existent depuis les débuts de la presse et sa marchandisation : les critiques morales du journalisme populaire s'inscrivent dans une longue tradition de hiérarchisation culturelle et de jugements moraux¹⁵¹. L'adaptation des journaux grand format (*broadsheets*) face à l'essor des tabloïds au XX^{ème} siècle¹⁵² ne fait que mettre en relief cette tension entre l'idéal du rôle de quatrième pouvoir et la logique commerciale, comme en témoigne une analyse de Thomas Gibbons, universitaire britannique spécialiste de la régulation des médias, publiée en 1992 :

*D'après l'approche libérale traditionnelle, la liberté de la presse est considérée comme un élément du principe politique plus large de la liberté d'expression [...] En même temps, il est admis que la presse ne visera pas ces objectifs au titre de son sujet d'intérêt principal, lequel est plus susceptible d'être le succès commercial résultant de l'apport d'information et de divertissement.*¹⁵³

Quel que soit le format de publication, la pratique du journalisme professionnel fait appel à des considérations éthiques et réglementaires en rapport avec cette vision de rôle de quatrième pouvoir¹⁵⁴. C'est à partir des années 1940 que le modèle d'autorégulation devient la norme au Royaume-Uni, même si des formes de censure en amont de la publication se

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ BINGHAM, Adrian et CONBOY, Martin, *Tabloid Century: The Popular Press in Britain, 1896 to the Present*, Oxford : Peter Lang Ltd., 1^{re} édition, 2015, pp. 228-229.

¹⁵⁰ BINGHAM, Adrian, « A Stream of Pollution through Every Part of the Country? Morality, Regulation and the Modern Popular Press », in BAILEY, Michael (ed.), pp. 112-124, pp. 113-114 ; GOLDING, Peter et MCLACHLAN, Shelley, « Tabloidization in the British Press: A Quantitative Investigation into Changes in British Newspapers, 1952-1997 », in SPARKS, Colin et TULLOCH, John (eds.), *Tabloid Tales: Global Debates Over Media Standards*, Oxford : Rowman and Littlefield Publishers, 1^{re} édition, 2000, pp. 75-89, pp. 75-77 ; MCNAIR, Brian, *News and Journalism in the UK*, *op. cit.*, pp. 68-69.

¹⁵¹ BINGHAM, Adrian, « A Stream of Pollution through Every Part of the Country? Morality, Regulation and the Modern Popular Press », *op. cit.*, p. 112 ; GRIPSRUD, Jostein, « Tabloidization, Popular Journalism and Democracy », in SPARKS, Colin et TULLOCH, John (eds.), *Tabloid Tales: Global Debates Over Media Standards*, Maryland et Oxford : Rowman and Littlefield Publishers, 1^{re} édition, 2000, pp. 285-300, p. 287 ; LUCKHURST, Tim, *op. cit.*, p. 253 ; MCNAIR, Brian, *News and Journalism in the UK*, *op. cit.*, pp. 71-73.

¹⁵² BINGHAM, Adrian et CONBOY, Martin, *op. cit.*, pp. 16-20.

¹⁵³ « In the traditional liberal approach, freedom of the press is regarded as an element of the broader political principle of freedom of speech. [...] At the same time, it is accepted that the press will not have these pursuits as its main interest, which is more likely to be commercial success in the provision of information and entertainment » : GIBBONS, Thomas, *op. cit.*, p. 279.

¹⁵⁴ KIERAN, Matthew, « The Regulatory and Ethical Framework for Investigative Journalism: Good Investigative Journalism », *op. cit.*, p. 151.

poursuivent au-delà du contexte des deux guerres mondiales¹⁵⁵. La création d'un organisme d'autorégulation non statutaire, le Conseil général de la presse (*General Council of the Press*), n'a lieu qu'en 1953 à l'issue de trois décennies de discussions¹⁵⁶. Ces négociations concernent les normes professionnelles à adopter compte tenu de l'essor du marché de la presse à grand tirage¹⁵⁷. Le Conseil général de la presse est géré uniquement par l'industrie de la presse et opère sur la base d'adhésions volontaires¹⁵⁸. Ce choix fait suite à une recommandation de 1949 de la première commission de Sa Majesté portant sur la presse (*Royal Commission on the Press*), chargée d'étudier les diverses possibilités d'encadrement¹⁵⁹.

Même si le principe d'autorégulation de la presse reste intact au tournant du XXI^{ème} siècle, l'une des particularités majeures réside dans les interrogations périodiques à son égard, comme en témoignent les débats politiques formels à ce sujet depuis la Seconde Guerre mondiale¹⁶⁰. Adrian Bingham, universitaire spécialiste de l'histoire contemporaine britannique, retient trois moments clés dans le cadre des débats parlementaires au sujet de l'éventualité d'une régulation statutaire de la presse au cours du XX^{ème} : les débats des années 1920, dans le contexte de l'adoption de la législation limitant les reportages journalistiques portant sur les audiences des tribunaux (*court reporting*), en raison d'inquiétudes liées aux procédures de divorce ; les débats des années 1950, liés au fait que le Conseil général de la presse doit alors faire face à des recours relatifs à la vie sexuelle et la vie privée ; les débats des années 1980, en rapport avec les mauvaises pratiques journalistiques au sein des tabloïds et qui aboutissent à la disparition du Conseil général de la presse¹⁶¹.

De 1947 jusqu'à présent, huit enquêtes parlementaires ont été menées dont trois commissions royales (1947–49, 1961–62, 1974–77), deux commissions dites Calcutt (1990, 1993), une commission dénommée Younger portant sur la vie privée (1972), et une enquête dite Leveson (2011-2012)¹⁶². Les travaux et les publications liés à ces diverses enquêtes soulignent de fortes préoccupations au sujet de la liberté de la presse et des droits concurrents

¹⁵⁵ O'MALLEY, Tom, *op. cit.*, p. 235.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ *Ibid.* ; O'MALLEY, Tom et SOLEY, Clive, *Regulating the Press*, Londres : Pluto Press, 1^{re} édition, 2000, pp. 54-58, 97.

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 97 ; CONBOY, Martin, *Journalism in Britain*, Londres : SAGE Publications Ltd., 1^{re} édition, 2011, pp. 58-61.

¹⁶¹ BINGHAM, Adrian, « A Stream of Pollution through Every Part of the Country? Morality, Regulation and the Modern Popular Press », *op. cit.*, p. 113 ; LUCKHURST, Tim, *op. cit.*, p. 253.

¹⁶² LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*, vol. I, p. 195 ; STEEL, John, « Leveson: Solution or symptom? Class, crisis and the degradation of civil life », in *Ethical Space: The International Journal of Communication Ethics*, vol. 10 n° 1, 2013 [en ligne], http://www.communicationethics.net/journal/v10n1/v10n1_feat1.pdf [consulté en décembre 2014], pp. 8-13, p.12.

tels que celui relatif à la vie privée ; ils évoquent notamment l'état de l'économie de l'industrie de la presse, la concentration de la propriété des médias, l'indépendance éditoriale¹⁶³. C'est dans ce contexte que le Conseil général de la presse est remplacé par le Conseil de la presse (*Press Council*) en 1963, auquel se substitue la Commission des plaintes contre la presse (*Press Complaints Commission*) en 1991¹⁶⁴. La disparition de cette dernière en 2014 et son remplacement par l'Organisation indépendante des normes de la presse (*Independent Press Standards Organisation*)¹⁶⁵ fera l'objet d'une attention particulière plus loin dans ce chapitre.

Compte tenu de la vision de la presse en tant que quatrième pouvoir, impliquant pour les citoyens l'accès à une diversité de points de vue, l'orientation politique et idéologique des médias constitue un enjeu majeur dans la mesure où une concentration élevée de la propriété peut mener à des abus de position dominante sur le marché¹⁶⁶. Par conséquent, les règles de concurrence en matière de propriété et de propriété croisée des médias font l'objet de débats parlementaires tout au long de la seconde moitié du XX^{ème} siècle et au-delà¹⁶⁷. Par ailleurs, les enquêtes publiques susmentionnées font ressortir les inquiétudes du public au sujet de la concentration de la propriété, qui remontent aussi loin que les années 1940, comme le montrent les travaux de la première commission de Sa Majesté portant sur la presse de 1947 à 1949¹⁶⁸.

Parmi les mesures législatives adoptées en faveur de la pluralité des médias, et ayant un impact sur les fusions de sociétés de presse au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la loi portant sur la loyauté des transactions commerciales de 1973 (*Fair Trading Act 1973*) instaure une procédure spéciale en cas de transfert de propriété des journaux¹⁶⁹. Cette loi exige une autorisation du Ministre du commerce et de l'industrie (*Secretary of State for Trade and*

¹⁶³ DOYLE, Gillian, *Media Ownership: The Economics and Politics of Convergence and Concentration in the UK and European Media*, Londres : SAGE Publications, 1^{re} édition, 2002 (version réimprimée de 2006), pp. 85-86.

¹⁶⁴ O'MALLEY, Tom et SOLEY, Clive, *op. cit.*, pp. 64, 89.

¹⁶⁵ *Independent Press Standards Organisation*, « About IPSO », date non indiquée [en ligne], <https://www.ipso.co.uk/IPSO/aboutipso.html> [consulté en décembre 2014].

¹⁶⁶ BARNETT, Steven, « What's Wrong with Media Monopolies? A lesson from history and a new approach to media ownership policy », document de travail n° 18, Londres : London School of Economics and Political Science, 2010 [en ligne], <http://www.lse.ac.uk/media@lse/research/mediaWorkingPapers/pdf/EWP18.pdf> [consulté en août 2014], pp. 1-19, p. 4 ; DOYLE, Gillian, *Media Ownership: The Economics and Politics of Convergence and Concentration in the UK and European Media*, *op. cit.*, p. 85 ; *House of Lords Select Committee on Communications, Media Plurality*, HL 120, Londres : The Stationery Office, le 4 janvier 2014 [en ligne], <https://www.parliament.uk/business/committees/committees-a-z/lords-select/communications-committee/inquiries/parliament-2010/media-plurality/> [consulté en juillet 2014], pp. 5, 7.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ DOYLE, Gillian, *Media Ownership: The Economics and Politics of Convergence and Concentration in the UK and European Media*, *op. cit.*, p. 85 ; *Royal Commission on the Press: 1947-1949*, Londres : Her Majesty's Stationery Office, 1949.

¹⁶⁹ DOYLE, Gillian, *Media Ownership: The Economics and Politics of Convergence and Concentration in the UK and European Media*, *op. cit.*, p. 86 ; *Fair Trading Act 1973*, Londres : The Stationery Office [en ligne], <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1973/41> [consulté en janvier 2015], articles 58-59.

Industry), préalablement à tout transfert de propriété ou d'actifs de journaux¹⁷⁰. Ce Ministre peut, dans certains cas, orienter l'affaire vers les autorités de régulation compétentes pour enquête¹⁷¹. En ces hypothèses, l'examen de la proposition en question appartient à la Commission des monopoles et fusions (*Monopolies and Mergers Commission*) de 1973 à 1999, à la Commission de la concurrence (*Competition Commission*) de 1999 à 2014, puis à l'Autorité de la concurrence et des marchés (*Competition and Markets Authority*) depuis 2014¹⁷².

C'est le pouvoir du Ministre du commerce et de l'industrie de valider un transfert de propriété des journaux sans étude préalable par les autorités de régulation compétentes, qui est cité comme élément explicatif de l'augmentation progressive du niveau de concentration au Royaume-Uni à partir de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, et de la place dominante de Rupert Murdoch, magnat des médias originaire d'Australie¹⁷³. Ceci étant, les phénomènes de concentration de la propriété des médias, de conglomérations, et d'internationalisation existaient même avant 1945¹⁷⁴. À titre d'exemple, le premier vicomte Northcliffe maîtrisait une plus grande part du marché de la presse matinale en 1910 que Murdoch en 1995¹⁷⁵. Cependant, l'ascension de Murdoch à l'échelle internationale est sans pareille¹⁷⁶. Après avoir multiplié ses actifs de presse en Australie, il achète plusieurs journaux au Royaume-Uni entre 1969 et 1981 avant d'obtenir la nationalité américaine en 1985, ce qui lui permet d'avancer ses intérêts commerciaux aux États-Unis¹⁷⁷. Murdoch est le fondateur et Président exécutif de *News Corporation*, groupe multinational de divertissement et de communication existant de 1979 à 2013, qui devient la deuxième plus grande organisation médiatique du monde à partir de 2009 grâce à ses recettes¹⁷⁸. Ce conglomérat dispose d'actifs s'élevant à presque soixante-deux milliards de dollars en 2012¹⁷⁹, avant d'être scindé en deux entreprises, à savoir *News Corp* et

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ *Ibid.* ; *Competition and Markets Authority*, « About Us », le 2 mai 2014 [en ligne], <https://www.gov.uk/government/organisations/competition-and-markets-authority/about> [consulté en janvier 2015] ; *The National Archives*, « Records of the Monopolies and Mergers Commission, Predecessors and Successors », date non indiquée [en ligne], <https://discovery.nationalarchives.gov.uk/details/r/C166> [consulté en janvier 2015].

¹⁷² *Ibid.*

¹⁷³ DOYLE, Gillian, *Media Ownership: The Economics and Politics of Convergence and Concentration in the UK and European Media*, *op. cit.*, p. 86 ; NICOL, Andrew et ROBERTSON, Geoffrey, *Media Law*, Harmondsworth: Penguin, 5^{ème} édition, 2008, p. 506.

¹⁷⁴ SEYMOUR-URE, Colin, *The British Press and Broadcasting Since 1945*, Oxford : Blackwell Publishers, 2^{ème} édition, 1996, p. 118.

¹⁷⁵ *Ibid.*

¹⁷⁶ CONBOY, Martin, *op. cit.*, pp. 53-56.

¹⁷⁷ *Ibid.* ; SERGEANT, Jean-Claude, « Rupert Murdoch : La fin d'un empire ? », in *Revue Française de Civilisation Britannique*, vol. 20, n° spécial, 2015, pp. 11-20, pp. 13-14.

¹⁷⁸ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.* vol. I, pp. 99-100.

¹⁷⁹ *Ibid.*

21st Century Fox¹⁸⁰. Au Royaume-Uni, Murdoch est particulièrement connu pour avoir transformé le *Sun* en un tabloïd à grand succès, alors que ce journal est au bord de la faillite lorsqu'il l'achète en 1969¹⁸¹. En modifiant radicalement le style éditorial et le contenu proposé, ce journal atteint, à son sommet, jusqu'à quatre millions de lecteurs en 1978¹⁸².

Cependant, les méthodes déployées par Murdoch pour augmenter sa part du marché des médias au Royaume-Uni font l'objet de controverses dans la mesure où des faveurs politiques auraient été convenues entre lui et Margaret Thatcher, et où il aurait bénéficié de rapports de proximité avec les gouvernements suivants¹⁸³. En particulier, les témoignages suggèrent que Thatcher est intervenue personnellement pour s'assurer que les projets d'achat du *Times* et du *Sunday Times* par Murdoch en 1981 ne soient pas renvoyés vers la Commission des monopoles et fusions¹⁸⁴. De même, cet « homme des coulisses »¹⁸⁵ échappe aux restrictions portant sur la propriété croisée des médias (*cross-media ownership*) en 1990, lorsqu'il cherche à faire fusionner *Sky Television*, entreprise de télévision satellite naissante dont il est propriétaire, avec *British Satellite Broadcasting*¹⁸⁶. Selon la loi portant sur la diffusion radio et audiovisuelle de 1981 (*Broadcasting Act 1981*), toujours en vigueur au moment de l'offre d'achat de Murdoch, il est interdit aux personnes extérieures à la Communauté européenne d'être propriétaires d'un service de télévision satellite britannique¹⁸⁷. Alors que le gouvernement de Thatcher a connaissance du projet d'achat de Murdoch, il ne communique pas cette information à l'autorité indépendante de diffusion radio et de la télévision (*Independent Broadcasting Authority*), toujours compétente dans ce domaine en attendant la sanction royale de la loi portant sur la radiodiffusion et la télévision de 1990 (*Broadcasting Act 1990*)¹⁸⁸. Lors des débats

¹⁸⁰ *News Corporation*, « The New News Corp Launches as Global Media and Information Services Company », le 28 juin 2013 [en ligne], <http://newscorp.com/2013/06/28/the-new-news-corp-launches-as-global-media-and-information-services-company/> [consulté en janvier 2015].

¹⁸¹ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*, vol. I, pp. 99-103.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ BARNETT, Steven et TOWNEND, Judith, « And What Good Came of it at Last? Press-Politician Relations Post-Leveson », *The Political Quarterly*, vol. 85, n° 2, avril-juin 2014 [en ligne], <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1467-923X.12088/abstract> [consulté en janvier 2015], pp. 159-169, p. 160.

¹⁸⁴ *Ibid.*

¹⁸⁵ SERGEANT, Jean-Claude, « Rupert Murdoch : La fin d'un empire ? », *op. cit.*, p. 15.

¹⁸⁶ BARNETT, Steven et TOWNEND, Judith, *op. cit.*, p. 160 ; LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*, vol. I, pp. 111-112.

¹⁸⁷ *Broadcasting Act 1981*, Londres : The Stationery Office [en ligne], <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1981/68> [consulté en janvier 2015], article 20 ; LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*, vol. I, pp. 111-112.

¹⁸⁸ *Broadcasting Act 1990*, Londres : The Stationery Office [en ligne], <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1990/42/contents> [consulté en janvier 2015] ; *House of Lords Hansard*, « Satellite Broadcasting Debate », le 12 novembre 1990 [en ligne], <http://hansard.millbanksystems.com/lords/1990/nov/12/satellite-broadcasting> [consulté en janvier 2015], vol. 523, colonne 111.

parlementaires qui suivent, le pair libéral-démocrate George Thomson souligne que la loi de 1990 aurait pu être formulée autrement si les parlementaires avaient été prévenus de cette situation¹⁸⁹. Alors que cette législation impose pour la première fois des limites en matière de propriété croisée des médias, elle ne fait pas appel à l'intervention de l'autorité internationale de radio et de télévision (*International Broadcasting Authority*), organisme de régulation alors compétent pour apprécier l'intérêt public en matière de fusion, lorsque la diffusion est effectuée depuis l'étranger : Murdoch fait le choix de diffuser à partir d'un satellite Astra en dehors du Royaume-Uni¹⁹⁰.

Le marché des médias numériques et, plus particulièrement, celui de la télévision satellite est en expansion rapide depuis les années 1990, et les débats politiques au sujet de la propriété étrangère se poursuivent¹⁹¹. Selon la loi portant sur la radiodiffusion et la télévision de 1990, il est interdit aux étrangers, à l'exception des ressortissants de l'Union européenne et de l'espace économique européen, de détenir une licence de télévision analogique terrestre¹⁹². Par ailleurs, il est interdit à tout propriétaire de journal national de posséder en parallèle une part de plus de vingt pour cent dans une entité corporative disposant d'une licence de télévision terrestre pour les canaux commerciaux 3 et 5 (*Independent Television* et *Channel 5*), ou dans un service de radio national, sauf autorisation exceptionnelle par décret du Ministre¹⁹³. Cependant, l'adoption de la loi portant sur les communications de 2003 (*Communications Act 2003*), sous le gouvernement travailliste de Tony Blair, lève de nombreuses restrictions concernant la propriété croisée des médias et la propriété étrangère des médias¹⁹⁴. Pour Bridget Hutter, sociologue britannique spécialisée en matière de régulation, « [...] l'utilisation croissante du droit pour influencer les activités économiques a augmenté de manière irrégulière et son utilisation par le gouvernement a fluctué au gré des modes »¹⁹⁵.

¹⁸⁹ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, op. cit., vol. I, p. 112.

¹⁹⁰ *Ibid.* ; *Broadcasting Act 1990*, op. cit. ; DOYLE, Gillian, *Media Ownership : The Economics and Politics of Convergence and Concentration in the UK and European Media*, op. cit., pp. 86-87.

¹⁹¹ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, op. cit., vol. III, p. 1278, para. 5.2.

¹⁹² *Broadcasting Act 1990*, op. cit., article 2, partie II, para. 1 ; DOYLE, Gillian, *Media Ownership : The Economics and Politics of Convergence and Concentration in the UK and European Media*, op. cit., p. 86.

¹⁹³ *Broadcasting Act 1990*, op. cit., article 2, partie IV, para 2, para 5(a) ; *House of Lords Hansard*, « Satellite Broadcasting Debate », op. cit., vol. 523, colonne 111.

¹⁹⁴ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, op. cit., vol. III, p. 1278.

¹⁹⁵ « [...] the growth in the use of the law to influence economic activities has been uneven and its use as a tool of government subject to changing political fashion » : HUTTER, Bridget, *The Role of Non-State Actors in Regulation*, document de discussion n° DP 37, Centre for Analysis of Risk and Regulation, Londres : London School of Economics and Political Science, 1^{re} édition, 2006 [en ligne], <http://eprints.lse.ac.uk/36118/> [consulté en octobre 2019], pp. 1-19, p. 1.

C'est ainsi qu'en dépit des discours politiques en faveur de la pluralité des médias remontant au milieu du XX^{ème} siècle, le Royaume-Uni a connu une évolution vers l'assouplissement des restrictions portant sur la propriété des médias, et par conséquent, une augmentation du taux de concentration¹⁹⁶. Pour Steven Barnett, universitaire britannique spécialisé en études des médias, trois facteurs expliquent cette situation : la montée de la capacité financière des multinationales, à la recherche d'opportunités d'investissement ; la domination d'une idéologie de marché libre sans intervention étatique ; la convergence des technologies par le biais de la numérisation, conduisant les décideurs politiques à mettre en question l'efficacité d'une réglementation croisée ou propre à une industrie particulière telle que la presse¹⁹⁷.

Certes, il est difficile de mesurer la pluralité des médias ; il n'existe aucune définition statutaire de la pluralité des médias au Royaume-Uni¹⁹⁸. Selon une étude du Bureau des communications (*Office of Communications / Ofcom*), autorité indépendante régulant les télécommunications depuis 2003, la pluralité implique de :

*[...] s'assurer d'une diversité de points de vue disponibles et perçus entre les entreprises médiatiques et au sein de celles-ci et [...] d'empêcher tout propriétaire des médias ou toute personne d'avoir trop d'influence sur l'opinion publique et l'agenda politique.*¹⁹⁹

Deux aspects sont pris en compte lors de toute considération de la pluralité des médias dans le cadre de la loi portant sur les entreprises de 2002 (*Enterprise Act 2002*) : « [...] une pluralité de points de vue dans les journaux et une pluralité des personnes qui contrôlent les entreprises des médias »²⁰⁰. Par ailleurs, il est précisé que la définition statutaire des « entreprises médiatiques » (*media enterprises*) donnée par l'article 58 de cette loi n'inclut pas les fournisseurs d'internet, ni les grossistes des contenus de diffusion non détenteurs d'une

¹⁹⁶ BARNETT, Steven, « What's Wrong with Media Monopolies? A lesson from history and a new approach to media ownership policy », *op. cit.*, pp. 6-8.

¹⁹⁷ *Ibid.*

¹⁹⁸ *House of Lords Select Committee on Communications, Media Plurality*, HL 120, *op. cit.*, p. 7.

¹⁹⁹ « [...] ensuring there is a diversity of viewpoints available and consumed across and within media enterprises and [...] preventing any one media owner or voice having too much influence over public opinion and the political agenda » : *Ofcom, Measuring Media Plurality: Ofcom's Advice to the Secretary of State for Culture, Olympics, Media and Sport*, le 19 juin 2012 [en ligne], https://www.ofcom.org.uk/_data/assets/pdf_file/0031/57694/measuring-media-plurality.pdf [consulté en janvier 2015], p. 1, para. 1.3.

²⁰⁰ « [...] plurality of views in newspapers and plurality of persons with control of media enterprises » : *Enterprise Act 2002*, Londres : The Stationery Act [en ligne], <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2002/40/contents> [consulté en janvier 2015], article 58 (2B), (2C) (a) ; *House of Lords Select Committee on Communications, Media Plurality*, HL 120, *op. cit.*, p. 80 ; *Ofcom, Measuring Media Plurality: Ofcom's Advice to the Secretary of State for Culture, Olympics, Media and Sport*, *op. cit.*, p. 15, para. 4.11.

licence de diffusion²⁰¹. Compte tenu des évolutions en matière de communications numériques, l'absence de prise en compte de cet aspect est surprenante. Dès 1995, Stephen Dorrell, alors Ministre pour le patrimoine national, constate qu'il faut viser l'équilibre de deux objectifs : les changements des besoins du marché liés notamment aux évolutions technologiques, et la nécessité d'une diversité de points de vue tels qu'exprimés par les médias²⁰².

Dans le sillage du décès de Diana, princesse de Galles, en 1997, les débats portant sur la logique commerciale de la presse et la déontologie journalistique au service de l'intérêt public prennent soudain une importance considérable²⁰³. Dans un contexte de fascination pour la vie privée des célébrités qui a mené à des pratiques de harcèlement par les médias et plus particulièrement par les chasseurs d'images, dits paparazzi²⁰⁴, la limite entre ce qui constitue une publication d'un véritable intérêt public et ce qui ne relève que du divertissement voyeuriste semble s'estomper dans certains secteurs de la presse²⁰⁵. La princesse Diana se trouve au cœur du glissement d'une vision de la monarchie en tant qu'institution publique vers celle d'individus dotés d'une très grande visibilité²⁰⁶.

1.1.2. La déontologie journalistique face au supermarché du scoop : le cas de l'ancien majordome de la princesse Diana, Paul Burrell, en 2002

Depuis le début de sa relation avec le prince Charles en 1980, Diana, princesse de Galles (1961-1997), fait l'objet d'un intérêt médiatique intense et prolongé dans la presse tabloïd au Royaume-Uni, mais aussi à l'international²⁰⁷. Ses rapports avec les médias sont complexes, généralement antagonistes, mais parfois de nature collaborative²⁰⁸. De son mariage présenté en tant que conte de fée, jusqu'à l'échec de sa vie conjugale, son divorce et ses liaisons, Diana est toujours sujette au harcèlement de la part des médias et plus particulièrement des chasseurs

²⁰¹ Ofcom, *Measuring Media Plurality: Ofcom's Advice to the Secretary of State for Culture, Olympics, Media and Sport*, op. cit., p. 15, para. 4.11.

²⁰² *House of Commons Historic Hansard*, « Cross-Media Ownership », le 23 mai 1995 [en ligne], <https://api.parliament.uk/historic-hansard/commons/1995/may/23/cross-media-ownership> [consulté en janvier 2015], vol. 260, colonne 709.

²⁰³ CHANCEY, Jill, « Diana Doubled: The Fairytale Princess and the Photographer », in *NWSA Journal*, vol. 11, n° 2, 1999 [en ligne], <https://www.jstor.org/stable/4316663?seq=1> [consulté en décembre 2018], pp. 163-175, p.163.

²⁰⁴ *Ibid.*, pp. 167-168.

²⁰⁵ COULDRY, Nick et MARKHAM, Tim, « Celebrity Culture and Public Connection: Bridge or Chasm? », in *International Journal of Cultural Studies*, vol. 10, n° 4, 2007, pp. 403-421, pp. 404, 407.

²⁰⁶ ABELL, Jackie et STOKOE, Elizabeth, « Broadcasting the Royal Role: Constructing culturally situated identities in the Princess Diana *Panorama* interview », in *British Journal of Social Psychology*, vol. 40, n° 3, 2001, pp. 417-435, p. 421.

²⁰⁷ CHANCEY, Jill, op. cit., p. 163.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 167.

d'images²⁰⁹. Ce harcèlement amène la princesse à obtenir, en 1996, une injonction à l'encontre du photographe Martin Stenning, obligeant ce dernier à se tenir à une distance d'au moins 300 mètres d'elle²¹⁰. Le phénomène de marchandisation de la vie de la princesse est si fort que le journaliste Roy Greenslade la rebaptise « princesse des ventes » (*Princess of Sales*), faisant ainsi un jeu de mot avec sa qualité de princesse du pays de Galles (*Princess of Wales*)²¹¹. L'intensité de l'attention médiatique portée à la princesse est sans précédent, situation à laquelle elle n'était pas préparée, comme elle l'explique après sa séparation du prince Charles lors d'un entretien télévisé réalisé par le journaliste Martin Bashir :

*L'aspect le plus intimidant était l'attention médiatique, car on nous avait dit à mon époux et à moi-même, lorsque nous nous sommes fiancés, que les médias allaient se calmer, et ce n'a pas été pas le cas ; et quand nous nous sommes mariés on nous a dit que mes médias allaient se calmer, et ce n'a pas été le cas ; et puis l'attention a commencé à se focaliser vraiment beaucoup sur moi, et on aurait dit que j'étais à la une d'un journal tous les jours, ce qui donne un sentiment d'isolement, et plus les médias [...] vous portent aux nues, plus la chute est dure [...] il m'a fallu longtemps pour comprendre pourquoi les gens s'intéressaient autant à moi [...] au fil des années vous vous considérez comme un bon produit sur une étagère et qui se vend bien, et les gens se font beaucoup d'argent grâce à vous.*²¹²

Diffusé dans le cadre d'une émission d'actualités de *Panorama* en novembre 1995, ce témoignage de Diana s'adressait directement et exceptionnellement au public, et fut visionné par 22,8 millions de téléspectateurs²¹³. En rendant publiques les affaires privées de la famille, la princesse cherchait ainsi à faire porter la responsabilité de la situation par la monarchie, ce

²⁰⁹ *Ibid.*, pp. 167-168.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ GREENSLADE, Roy, « The Princess of Sales », in *The Guardian*, le 27 octobre 2003 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2003/oct/27/mondaymediasection.themonarchy1> [consulté en décembre 2018].

²¹² « The most daunting aspect was the media attention, because my husband and I, we were told when we got engaged that the media would go quietly, and it didn't ; and then when we were married they said it would go quietly and it didn't; and then it started to focus very much on me, and I seemed to be on the front of a newspaper every single day, which is an isolating experience, and the higher the media [...] place you, is the bigger the drop [...] it took a long time to understand why people were so interested in me [...] during the years you see yourself as a good product that sits on a shelf and sells well, and people make a lot of money out of you » : SPENCER, Diana, entretien réalisé par BASHIR, Martin [transcription], in *BBC Panorama*, 1995 [en ligne], <http://www.bbc.co.uk/news/special/politics97/diana/panorama.html> [consulté en décembre 2018].

²¹³ FLOOD, Rebecca, « 'I understand' Prince William Opens up over Princess Diana's Bombshell Panorama Interview », in *The Daily Express*, le 23 août 2017 [en ligne], <https://www.express.co.uk/news/royal/845105/prince-William-princess-Diana-bombshell-Panorama-interview-opens-up> [consulté en décembre 2018] ; *The Telegraph*, « Revealed: The most watched TV programmes of the last 80 years », le 31 octobre 2016 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/2016/10/31/princess-diana-interview-among-most-watched-tv-programmes-of-the/> [consulté en décembre 2018].

qui était sans précédent dans l'histoire de la famille royale²¹⁴. Plus de vingt ans après, les journaux et réalisateurs de documentaires font encore référence à cet entretien²¹⁵.

Alors que Diana fait l'objet d'une couverture médiatique très négative suite à sa séparation d'avec Charles, l'image projetée par les médias change radicalement après sa disparition, comme en témoignent les références affectueuses à son égard en tant que princesse du peuple (*People's Princess*) ou encore reine des cœurs (*Queen of Hearts*)²¹⁶. En effet, les médias reprennent la qualification de « princesse du peuple » donnée à Diana par Tony Blair, alors Premier ministre, lors d'un discours prononcé le jour de sa mort²¹⁷. Le décès soudain de la princesse lors d'un accident de voiture à Paris le 31 août 1997, aux côtés de son compagnon Dodi Al-Fayed et de son chauffeur Henri Paul, suscite des expressions de deuil couvertes d'une manière intense par les médias²¹⁸. Par ailleurs, ce décès engendre un questionnement sur la responsabilité des journalistes dans cette tragédie, notamment celle des chasseurs d'images²¹⁹. Six photographes et un motard de presse sont interpellés pour « non-assistance à personne en danger » et « homicide et blessures involontaires », et sont poursuivis par le Parquet de Paris²²⁰.

²¹⁴ MURPHY, Thérèse et WHITTY, Noel, « Crowning Glory: Public law, power and the monarchy », in *Social and Legal Studies*, vol. 9, n° 1, 2000, pp. 7-28, pp. 14-15.

²¹⁵ Voir par exemple : CHRISTODOULOU, Holly, « 'It was Very Crowded' Princess Diana's Martin Bashir Panorama Interview – What was the 'Three people in this marriage' revelation? », in *The Sun*, le 31 août 2017 [en ligne], <https://www.thesun.co.uk/news/4095068/princess-diana-martin-bashir-panorama-interview-three-people-marriage-video/> [consulté en décembre 2018] ; DARBYSHIRE, Robyn, « Princess Diana's Devastating Comments on Why the Royal Family Never Wanted her to be Queen – and Actually Saw her as a Threat », in *The Daily Mirror*, le 31 août 2018 [en ligne], <https://www.mirror.co.uk/news/uk-news/princess-dianas-devastating-comments-royal-13169046> [consulté en décembre 2018] ; WESTON, Katie, « How Princess Diana Made 'Extraordinary' Breach of Protocole in Explosive Interview », in *The Daily Express*, le 16 avril 2019 [en ligne], <https://www.express.co.uk/news/royal/1114682/princess-diana-news-latest-wales-royal-family-prince-charles-divorce-wedding-interview-uk> [consulté en avril 2019].

²¹⁶ BERKOWITZ, Dan, « Doing Double Duty: Paradigm Repair and the Princess Diana What-a-Story », in *Journalism: Theory, Practice and Criticism*, vol. 1, n° 2, 2000 [en ligne], <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/146488490000100203> [consulté en décembre 2018], pp. 125-143, p. 139 ; CHANCEY, Jill, *op. cit.*, p. 167.

²¹⁷ BLAIR, Tony, déclaration prononcée à Sedgfield, suite au décès de la princesse Diana, le 31 août 1997, archivée par *Associated Press* [en ligne], https://www.youtube.com/watch?v=Q3qinDH_3HE [consulté en décembre 2018].

²¹⁸ BENNETT, Gillian et ROWBOTTOM, Anne, « 'Born a Lady, Died a Saint': The Deification of Diana in the Press and Popular Opinion in Britain », in *Journal of Folklore Studies*, vol. 39, n° 3-4, 1998 [en ligne], <https://www.degruyter.com/view/j/fabl.1998.39.issue-3-4/fabl.1998.39.3-4.197/fabl.1998.39.3-4.197.xml> [consulté en décembre 2018], pp. 197-208, p. 199 ; BERKOWITZ, Dan, *op. cit.*, p. 136 ; CATTO, Bernard, CHAMPRENAULT, Catherine, CORDONNIER, Carl, GUERRIN, Michel, ROSIGNOL, Pascal, TOURANCHEAU, Didier, « Table ronde : tous paparazzi ? », in *Les cahiers du journalisme*, n° 4, janvier 1998 [en ligne], http://www.cahiersdujournalisme.net/pdf/04/12_TABLERONDE03.PDF [consulté en décembre 2018], pp. 152-163 ; CHANCEY, Jill, *op. cit.*, p. 166 ; HINDMAN, Elizabeth, « The Princess and the Paparazzi: Blame, Responsibility and the Media's Role in the Death of Diana », in *Journalism & Mass Communication Quarterly*, vol. 80, n° 3, 2003 [en ligne], <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/107769900308000311> [consulté en décembre 2018], pp. 666-688, p. 667.

²¹⁹ *Ibid.*

²²⁰ KIRTLEY, Jane, « Freedom of the Press: An inalienable right or a privilege to be earned? », in *University of Florida Journal of Law and Public Policy*, vol. 9, n° 2, 1998, pp. 209-220, pp. 218-219 ; LECADRE, Renaud,

Ces chasseurs d'images sont tous issus d'agences de presse française²²¹. Même si un non-lieu est déclaré par le tribunal correctionnel le 3 septembre 1999, le père de Dodi Al-Fayed mène des poursuites pour « violation de l'intimité de la vie privée »²²². Trois des photographes sont finalement condamnés suite à une décision de la Cour d'appel de Paris du 22 février 2006, notamment pour avoir capté des images de Diana dans la voiture accidentée sous le tunnel du pont de l'Alma²²³. Il est considéré que le véhicule avait « un caractère de lieu privé », raisonnement confirmé par la Cour de cassation le 20 novembre 2007²²⁴. Selon un sondage effectué le 4 septembre 1997 par *Gallup*, entreprise américaine spécialisée en matière de statistiques, et basé sur un échantillon de 616 adultes britanniques, quarante-trois pour cent des répondants considèrent que les photographes sont « extrêmement responsables » de l'accident de voiture ; et trente-six pour cent estiment que les tabloïds en sont « très responsables »²²⁵. Par ailleurs, cinquante-quatre pour cent des sondés expriment leur souhait de voir l'adoption de mesures législatives pour gérer la presse tabloïd²²⁶.

Cette situation permet d'expliquer pourquoi la presse traditionnelle britannique tient à se distinguer des mauvaises pratiques qu'elle présente comme un défaut propre aux tabloïds et aux chasseurs d'images²²⁷. Les photographes paparazzi sont présentés comme des travailleurs indépendants, par opposition aux journalistes affiliés à un journal particulier²²⁸. La presse traditionnelle cherche ainsi à réaffirmer sa légitimité en insistant sur les normes du journalisme

« Mort de Diana : un procès aux objectifs flous », in *Libération*, le 25 octobre 2003 [en ligne], https://www.liberation.fr/societe/2003/10/25/mort-de-diana-un-proces-aux-objectifs-flous_449412 [consulté en décembre 2018] ; *Le monde*, « La mort de Diana : la justice engage des poursuites contre les photographes », le 3 septembre 1997, pp. 1-2 ; PIVOIS, Marc, « Mort de Diana : non-lieu requis pour les 'paparazzi'. Les photographes restent mis en examen. Ils seront fixés sur leur sort avant le 2^e anniversaire de l'accident », in *Libération*, le 18 août 1999 [en ligne], https://www.liberation.fr/societe/1999/08/18/mort-de-diana-non-lieu-requis-pour-les-paparazzi-les-photographes-restent-mis-en-examen-ils-seront-f_281215 [consulté en décembre 2018].

²²¹ BOURDON, Megan, « Le jour où la princesse Diana est morte dans un accident de voiture », in *Marie claire*, le 30 août 2019 [en ligne], <https://www.marieclaire.fr/diana-spencer-mort,1322518.asp> [consulté en octobre 2019].

²²² GIRARD, Laurence, « Un des photographes poursuivis après la mort de Diana est condamné en cassation », in *Le monde*, le 21 novembre 2007 [en ligne], https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2007/11/21/un-des-photographes-poursuivis-apres-la-mort-de-diana-est-condamne-en-cassation_980856_3236.html [consulté en décembre 2018] ; *Le monde*, « Trois photographes ont été condamnés pour avoir pris des clichés de l'accident de la princesse Diana », le 22 février 2006 [en ligne], https://www.lemonde.fr/actualite-medias/article/2006/02/22/trois-photographes-condamnes-pour-des-cliches-pris-la-nuit-de-l-accident-de-la-princesse-diana_744147_3236.html [consulté en décembre 2018].

²²³ *Ibid.*

²²⁴ GIRARD, Laurence, *op. cit.*

²²⁵ SAAD, Lydia, « Gallup Polls in Britain and U.S. Record Public Reaction to Diana's Death », travail de terrain effectué le 4 septembre 1997, publié le 6 septembre 1997 [en ligne], <https://news.gallup.com/poll/4345/gallup-polls-britain-us-record-public-reaction-dianas-death.aspx> [consulté en janvier 2019].

²²⁶ *Ibid.*

²²⁷ HINDMAN, Elizabeth, *op. cit.*, p. 667 ; MOORE, Joseph et VOS, Tim, « Building the Journalistic Paradigm: Beyond Paradigm Repair », in *Journalism: Theory, Practice and Criticism*, avril 2018 [en ligne], <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/1464884918767586> [consulté en janvier 2019], pp. 1-17, pp. 2, 6-7.

²²⁸ BERKOWITZ, Dan, *op. cit.*, p. 136.

professionnel (*professional norms*), comme un ensemble de valeurs et de pratiques partagées, tel l'attachement à l'objectivité²²⁹. Pour Joseph Moore et Tim Vos, universitaires américains spécialistes du journalisme, il s'agit d'une stratégie discursive, connue comme la reconstruction du paradigme (*paradigm repair*), et qui est employée par les médias lorsque ces derniers perçoivent une menace à leur rencontre²³⁰.

Suite à la mort de la princesse Diana, les pratiques de collecte des informations journalistiques sont fortement mises en cause, notamment celles employées par les photographes paparazzi au Royaume-Uni et à l'échelle internationale²³¹. Face au risque de mesures législatives pour réguler la presse au Royaume-Uni, la Commission des plaintes contre la presse, organisme d'autorégulation à adhésion volontaire des journaux et magazines imprimés, procède à une refonte majeure de son code de conduite²³². Jusque-là, le code était limité aux journalistes et aux rédacteurs en chef, les photographes n'étant pas inclus²³³. Parmi les règles instaurées, il est proscrit d'obtenir des images « [...] par le biais de poursuites persistantes » ; il est demandé d'éviter « [...] les mêlées de presse et le harcèlement collectif » et de veiller à une meilleure protection des enfants²³⁴. Lors d'une conférence de presse le 25 septembre 1997, John Wakeham, alors député conservateur et président de la Commission des plaintes contre la presse, précise qu'à son sens la meilleure stratégie pour influencer sur le comportement des chasseurs d'images consiste à leur montrer que les mauvaises pratiques ne leur permettront plus de toucher de vastes sommes d'argent²³⁵. Cependant, cette stratégie est contestée : pour le juriste Marc Misthal, la refonte du code reste insuffisante pour empêcher les mauvaises pratiques des photographes paparazzi²³⁶, ce qui sera confirmé par les travaux de

²²⁹ BENNETT, Lance, GRESSETT, Lynne et HALTOM, William, « Repairing the News: A Case-Study of the News Paradigm », in *Journal of Communication*, vol. 35, n° 2, 1985 [en ligne], <https://academic.oup.com/joc/article-abstract/35/2/50/4282808> [consulté en décembre 2018], pp. 50-68 ; HINDMAN, Elizabeth, *op. cit.*, p. 667 ; MOORE, Joseph et VOS, Tim, *op. cit.*, pp. 2, 6-7.

²³⁰ MOORE, Joseph et VOS, Tim, *op. cit.*, pp. 3, 12.

²³¹ CATTO, Bernard, CHAMPRENAULT, Catherine, CORDONNIER, Carl, GUERRIN, Michel, ROSIGNOL, Pascal, TOURANCHEAU, Didier, *op. cit.*, pp. 152-163 ; KIRTLEY, Jane, *op. cit.*, pp. 209, 214 ; MISTHAL, Marc, « Reigning in the Paparazzi: The Human Rights Act, the European Convention on Human Rights and Fundamental Freedoms, and the Rights of Privacy and Publicity in England », in *International Legal Perspectives*, vol. 10, n° 2, 1998, pp. 287-344, pp. 287-288 ; NORDHAUS, Jamie, « Celebrities' Rights to Privacy: How Far Should the Paparazzi be Allowed to Go? », in *The Review of Litigation*, vol. 18, n° 2, 1999, pp. 285-315, pp. 307, 311-313.

²³² *Ibid.*

²³³ MISTHAL, Marc, *op. cit.*, p. 308 ; SHANNON, Richard, *A Press Free and Responsible: Self-Regulation and the Press Complaints Commission 1991-2001*, Londres : John Murray Publishers, 1^{re} édition, 2001, p. 241.

²³⁴ « [...] by persistent pursuit » ; « [...] preventing media scrums and collective harassment » : NORDHAUS, Jamie, *op. cit.*, p. 313.

²³⁵ SHANNON, Richard, *op. cit.*, p. 253 ; WAKEHAM, John, in MISTHAL, Marc, *op. cit.*, pp. 310, 338 : le lien vers la source d'origine n'est plus opérationnel, <http://www.pcc.org.uk/adjud/press/pr250997.htm> [consulté en juillet 2014].

²³⁶ MISTHAL, Marc, *op. cit.*, p. 311.

l'enquête publique Leveson en 2011 et la disparition de cette commission des plaintes contre la presse en 2014²³⁷.

L'adoption de la loi portant sur la protection contre le harcèlement de 1997 (*Protection from Harassment Act 1997*) au Royaume-Uni prend tout son sens dans le sillage de la mort de Diana²³⁸, mais c'est l'entrée en vigueur de la loi portant sur les droits de l'homme de 1998 en 2000, qui représente un changement majeur²³⁹. Cette loi rend applicable la Convention européenne des droits de l'homme dans l'ordre juridique du Royaume-Uni, et notamment son article 8 relatif au droit à la vie privée, alors qu'historiquement le droit coutumier anglais ne reconnaît pas de droit général à la vie privée²⁴⁰.

Pour le sociologue britannique Jim McGuigan, les débats de la sphère publique portant sur l'identité britannique et le rôle contemporain de la monarchie ont été très marqués par le décès de la princesse²⁴¹. L'héritage de Diana est tel que, même vingt ans après sa disparition, les documentaires à son sujet suscitent toujours un grand intérêt lors des commémorations, comme en témoigne celui intitulé « Diana racontée par elle-même » (*Diana: In Her Own Words*), visionné par 4,1 millions de téléspectateurs²⁴². Diffusé le 6 août 2017 par *Channel 4*, ce documentaire présente des extraits audiovisuels tirés d'enregistrements que la princesse avait fait réaliser à des fins d'entraînement vocal entre 1992 et 1993²⁴³. Étant donné que ces enregistrements n'étaient pas destinés à la diffusion, cette diffusion provoque de vives réactions de la part des proches de Diana²⁴⁴. Parallèlement, les deux fils de princesse, William et Harry, participent à un autre documentaire, *Diana notre mère : sa vie et son héritage* (*Diana Our Mother: Her Life and Legacy*), diffusé au Royaume-Uni par *ITV* le 24 juillet 2017²⁴⁵.

²³⁷ *Independent Press Standards Organisation*, « About IPSO », *op. cit.* ; LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*, Executive Summary.

²³⁸ MISTHAL, Marc, *op. cit.*, p. 302.

²³⁹ DERINGER, Kathryn, *op. cit.*, pp. 191, 198, 201-202 ; FENWICK, Helen et PHILLIPSON, Gavin, *op. cit.*, p.1; MISTHAL, Marc, *op. cit.*, p. 312.

²⁴⁰ DERINGER, Kathryn, *op. cit.*, p. 208 ; MISTHAL, Marc, *op. cit.*, pp. 291-292.

²⁴¹ MCGUIGAN, Jim, « British Identity and 'The People's Princess' », in *The Sociological Review*, vol. 48, n° 1, 2000 [en ligne], <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1111/1467-954X.00200> [consulté en décembre 2018], pp. 1-18, pp. 5, 8-9.

²⁴² *BBC*, « Diana Documentary: What the Critics Said », le 7 août 2017 [en ligne], <https://www.bbc.com/news/entertainment-arts-40848751> [consulté en décembre 2018] ; BOOTH, Robert, « Friend of Diana Urges Channel 4 to Scrap 'Intrusive' Documentary », in *The Guardian*, le 31 juillet 2017 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk-news/2017/jul/30/friend-of-diana-urges-channel-4-to-scrap-intrusive-documentary> [consulté en décembre 2018] ; LOUGHREY, Clarisse, « Friend of Diana Wants Channel 4 to Scrap its 'Intrusive' New Documentary », in *The Independent*, le 31 juillet 2017 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/arts-entertainment/tv/news/channel-4-princess-diana-documentary-tapes-rosamonckton-backlash-scrap-in-her-own-words-a7868491.html> [consulté en décembre 2018].

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ BILLEN, Andrew, « Diana: In her Own Words: Channel 4 », in *The Times*, le 7 août 2017 [en ligne], <https://www.thetimes.co.uk/article/television-review-diana-in-her-own-words-channel-4-rhlt2nlw> [consulté en

L'appropriation et le remaniement de la mémoire collective de la princesse reste ainsi en enjeu majeur, vingt ans après sa disparition²⁴⁶.

Paul Burrell, ancien valet de chambre de la reine, puis majordome de Diana, se trouve au cœur de cette construction de la mémoire collective à la mort de la princesse en 1997²⁴⁷. En janvier 2001, il fait l'objet d'une perquisition de son domicile, se voit accusé du vol de 342 objets de l'appartement de la princesse sis au palace Kensington, et doit comparaître devant le tribunal correctionnel de Bow Street (*Bow Street Magistrate's Court*)²⁴⁸. L'instruction de l'affaire, *Regina c Burrell*, durera presque deux ans : le 1^{er} novembre 2002, Burrell bénéficie d'un non-lieu devant la haute cour criminelle *Old Bailey (Old Bailey Central Criminal Court)*²⁴⁹. Il s'avère que, lors d'une conversation privée avec la reine peu après la disparition de Diana, Burrell lui avait fait part de son intention de garder en sécurité certaines affaires personnelles de la princesse²⁵⁰. L'intervention *in extremis* de la reine et l'absence de témoignage officiel de sa part suscite des conjectures sur les raisons de l'échec des poursuites menées par le service des poursuites judiciaires de la Couronne (*Crown Prosecution Service*), et sur le bien-fondé de l'immunité de la souveraine devant la loi, comme en témoigne la couverture médiatique qu'en donne la presse traditionnelle²⁵¹. Par ailleurs, les députés travaillistes se voient

décembre 2018] ; *ITV*, « Press Centre – Diana, our Mother: Her Life and Legacy », le 8 juillet 2017 [en ligne], <https://www.itv.com/presscentre/press-releases/diana-our-mother-her-life-and-legacy> [consulté en décembre 2018].

²⁴⁶ SAMUELSON, Kate, « The Princess and the Paparazzi: How Diana's Death Changed the British Media », in *Time*, le 27 août 2017 [en ligne], <https://time.com/4914324/princess-diana-anniversary-paparazzi-tabloid-media/> [consulté en décembre 2018].

²⁴⁷ COWARD, Rosalind, « What the Butler Started: Relations Between British Tabloids and Monarchy in the Fall-Out from the Paul Burrell Trial », in *Journalism Practice*, vol. 1, n° 2, 2007 [en ligne], <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/17512780701275549> [consulté en décembre 2018], pp. 245-260.

²⁴⁸ *BBC*, « Diana Butler to Stand Trial », le 29 novembre 2001 [en ligne], http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/1683013.stm [consulté en janvier 2019] ; DAVIES, Caroline, « Diana Butler Charged with Palace Thefts », in *The Telegraph*, le 17 août 2001 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/1337689/Diana-butler-charged-with-palace-thefts.html> [consulté en janvier 2019] ; *The Telegraph*, « The Charges Against Burrell », le 17 août 2001 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/1337688/The-charges-against-Burrell.html> [consulté en janvier 2019].

²⁴⁹ MILMO, Cahal et SENGUPTA, Kim, « Burrell Trial: The case against the Crown », in *The Independent*, le 2 novembre 2002 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/news/uk/crime/burrell-trial-the-case-against-the-crown-133095.html> [consulté en décembre 2018] ; *The Telegraph*, « Queen's Intervention 'Led to Acquittal' », le 1 novembre 2002 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/1411902/Queens-intervention-led-to-acquittal.html> [consulté en décembre 2018].

²⁵⁰ *The Guardian*, « Queen's Evidence Clears Diana Butler », le 1^{er} novembre 2002 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk/2002/nov/01/monarchy> [consulté en décembre 2018].

²⁵¹ Voir par exemple : BATES, Stephen et VASAGAR, Jeevan, « What wasn't Revealed in Court », in *The Guardian*, le 2 novembre 2002 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk/2002/nov/02/monarchy.jeevanvasagar1> [consulté en décembre 2018] ; KITE, Melissa, « MPs Want Inquiry », in *The Times*, le 9 novembre 2002 [en ligne], <https://www.thetimes.co.uk/article/mps-want-inquiry-6bhxsvm6cxl> [consulté en décembre 2018] ; MILMO, Cahal et SENGUPTA, Kim, *op. cit.* ; *The Guardian*, « Regina v Burrell Mocks Justice », le 3 novembre 2002 [en ligne], <https://www.theguardian.com/news/2002/nov/03/leaders.monarchy> [consulté en décembre 2018] ; *The Independent*, « Who were the Real Losers in the Burrell Case? », le 6 novembre 2002 [en ligne],

refuser, par les autorités de la Chambre des communes, l'introduction d'une motion de débat parlementaire d'urgence (*early day motion*) au sujet du coût du procès abandonné, qui s'élève à 1,5 millions de livres sterling²⁵². Le motif du refus est que le débat constituerait une critique indirecte de la souveraine²⁵³.

Compte tenu de cette situation, le député libéral-démocrate Vincent Cable demande à Rosie Winterton, secrétaire parlementaire représentant le Ministère de la justice (*Lord Chancellor's Department*), d'examiner la politique en matière d'immunité telle qu'appliquée à la souveraine lors des procédures judiciaires²⁵⁴. Cependant, Winterton cite simplement l'avis de Tony Blair, exprimé lors d'une conférence de presse le 4 novembre 2002, et d'après lequel le principe constitutionnel n'avait pas à être modifié²⁵⁵. Suite au non-lieu dont bénéficie Burrell, et d'après le témoignage du *Daily Mail*, le juge Anne Rafferty annonce devant la haute cour criminelle *Old Bailey* qu'il n'est pas nécessaire d'étudier la demande de certificat portant sur l'immunité d'intérêt public dit « PII » (*Public Interest Immunity certificate*)²⁵⁶. Ce procédé est issu du droit coutumier, et plus précisément du principe du privilège de la Couronne ; il sert habituellement à ne pas communiquer des preuves aux parties engagées dans une procédure judiciaire lorsqu'une telle révélation serait contraire à l'intérêt public²⁵⁷. Alors que le Procureur général confirme qu'aucun « PII » n'a été émis par un ministre quelconque lors du procès à l'encontre de Burrell²⁵⁸, il s'avère que des discussions ont eu lieu entre le juge et l'autorité de

<https://www.independent.co.uk/news/uk/crime/who-were-the-real-losers-in-the-burrell-case-133195.html> [consulté en décembre 2018] ; *The Telegraph*, « Queen's Intervention 'Led to Acquittal' », *op. cit.*

²⁵² BATES, Stephen, DYER, Clare et WATT, Nicholas, « MPs Criticize Queen Over Burrell Case », in *The Guardian*, le 4 novembre 2002 [en ligne], <https://www.theguardian.com/politics/2002/nov/04/constitution.monarchy1> [consulté en décembre 2018] ; DYER, Clare et WINTOUR, Patrick, « Queen did Nothing Wrong, Says Blair », in *The Guardian*, le 5 novembre 2002 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk/2002/nov/05/constitution.monarchy> [consulté en décembre 2018].

²⁵³ *Ibid.*

²⁵⁴ *House of Commons Hansard*, « Personal Immunity », le 26 novembre 2002 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/cm200203/cmhansrd/vo021126/debtext/21126-03.htm> [consulté en janvier 2019], colonne 153.

²⁵⁵ *Ibid.* ; BATES, Stephen, DYER, Clare et WATT, Nicholas, *op. cit.* ; DYER, Clare et WINTOUR, Patrick, *op. cit.*

²⁵⁶ *The Daily Mail*, « Royal Butler Trial Thrown out after Intervention by Queen », le 1 novembre 2002 [en ligne], <https://www.dailymail.co.uk/news/article-145634/Royal-butler-trial-thrown-intervention-Queen.html> [consulté en décembre 2018].

²⁵⁷ BABER, Mary, *Public Interest Immunity: Research paper 96/25*, Londres : House of Commons Library, le 22 février 1996 [en ligne], <https://researchbriefings.parliament.uk/ResearchBriefing/Summary/RP96-25> [consulté en janvier 2019], p. 3 ; *Criminal Procedure and Investigations Act 1996*, [en ligne], <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/1996/25/section/3> [consulté en janvier 2019] ; FORSYTH, Christopher, « Public Interest Immunity: Recent and Future Developments », in *Cambridge Law Journal*, vol. 56, n° 1, 1997 [en ligne], <https://www.jstor.org/stable/4508298> [consulté en janvier 2019], pp. 51-59, pp. 51-52.

²⁵⁸ *House of Commons Hansard*, « Personal Immunity », *op. cit.*, colonne 153 ; *House of Lords Hansard*, « Public Interest Immunity », le 2 avril 2003 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/ld200203/ldhansrd/vo030402/text/30402-13.htm> [consulté en janvier 2019], colonne 1396.

poursuites (*prosecuting counsel*) à l'exclusion de la défense pendant trois jours lors du procès, comme en situation de « PII »²⁵⁹. Le pair libéral-démocrate Martin Thomas insiste sur le fait que si la révélation tardive de la conversation privée entre Burrell et la reine constitue une source d'embarras, la rétention de ces informations n'avait pas lieu d'être sous couvert d'un procédé « PII »²⁶⁰.

Somme toute, le procès abandonné *Regina c Burrell* constitue une affaire très embarrassante pour le parquet, la police et la monarchie. La crédibilité de la reine en tant que source de la justice (*Queen as Fount of Justice*) est ainsi mise en cause dans le cadre de ce débat exceptionnel sur le rôle de la monarchie au tournant du XXI^{ème} siècle²⁶¹. Selon Rosalind Coward, universitaire britannique spécialiste du journalisme, les tabloïds ont su faire ressortir des questions pertinentes quant aux abus des privilèges juridiques de la monarchie, même si la couverture médiatique du procès à l'encontre de Burrell a été focalisée sur la vie de Diana²⁶². Elle regrette, cependant, le peu de contestation au niveau politique²⁶³.

Suite à la rétention d'informations comme en situation de « PII », l'annonce du non-lieu à l'encontre de Burrell donne lieu à une « guerre sale entre tabloïds » (*dirty tabloid war*) visant l'obtention des droits exclusifs de publication de l'histoire de l'ancien majordome²⁶⁴. En effet, dès le 1^{er} novembre 2002, Burrell annonce son intention de vendre son histoire²⁶⁵. Alors que les tabloïds rivalisent pour se procurer ce témoignage exclusif, lui proposant des sommes allant jusqu'à deux millions de livres sterling²⁶⁶, c'est le *Daily Mirror* qui conclut l'accord en échange de 300 000 livres sterling²⁶⁷. Le taux de vente de ce journal augmente de 360 000 exemplaires

²⁵⁹ *Ibid.* ; COWARD, Rosalind, « What the Butler Started: Relations Between British Tabloids and Monarchy in the Fall-Out from the Paul Burrell Trial », *op. cit.*, pp. 245-246 ; *House of Lords Hansard*, « Paul Burrell Prosecution », le 6 novembre 2002 [en ligne], <https://api.parliament.uk/historic-hansard/lords/2002/nov/06/paul-burrell-prosecution> [consulté en janvier 2019], colonnes 714-716.

²⁶⁰ *House of Lords Hansard*, « Public Interest Immunity », *op. cit.*, colonne 1397.

²⁶¹ COWARD, Rosalind, « What the Butler Started: Relations Between British Tabloids and Monarchy in the Fall-Out from the Paul Burrell Trial », *op. cit.*, p. 246.

²⁶² *Ibid.*

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ COWARD, Rosalind, « The Monarchy », in FRANKLIN, Bob (ed.), *Pulling Newspapers Apart: Analysing print journalism*, Oxon : Routledge, 1^{re} édition, 2008, pp. 126-135, p. 133.

²⁶⁵ COWARD, Rosalind, « What the Butler Started: Relations Between British Tabloids and Monarchy in the Fall-Out from the Paul Burrell Trial », *op. cit.*, p. 249.

²⁶⁶ MORRISON, James, « Focus: From 'man of integrity' to 'outcast' in one week », in *The Independent*, le 10 novembre 2002 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/news/uk/crime/focus-from-man-of-integrity-to-outcast-in-one-week-133301.html> [consulté en décembre 2018].

²⁶⁷ *BBC*, « Is Paul Burrell Right to Sell his Story? », le 12 novembre 2002 [en ligne], http://news.bbc.co.uk/2/hi/talking_point/2386761.stm [consulté en décembre 2018] ; MILLAR, Stuart, « Frenzy », in *The Guardian*, le 11 novembre 2002 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2002/nov/11/mondaymediasection> [consulté en décembre 2018] ; *The Independent*, « Who were the Real Losers in the Burrell Case? », *op. cit.*

le jour de sa première publication relative à l'histoire de Burrell, le 4 novembre 2002²⁶⁸. Par conséquent, il est aisé de comprendre l'importance de la concurrence farouche que se livrent les journaux pour l'obtenir²⁶⁹. Cependant, suite à la passation de cet accord exclusif, Burrell fait l'objet d'attaques soutenues concernant sa vie personnelle, comme l'explique le journaliste, Roy Greenslade :

*A partir du moment où [Burrell] a opté pour un journal [...], à sa manière typiquement hypocrite, le reste de la presse s'est retourné contre lui. Pourquoi ? Parce qu'il vend son histoire à quelqu'un d'autre et se comporte en mufle et trahit sa parole [...] Il s'agissait d'une énorme hypocrisie car ceux qui l'accusaient de se comporter en mufle pour ce choix étaient très souvent des personnes qui lui avaient offert de l'argent.*²⁷⁰

D'un point de vue déontologique, la presse fait ainsi preuve d'une grande incohérence : d'un côté, elle participe activement à la recherche d'histoires sensationnalistes au sujet de Diana par le biais du supermarché du scoop (*chequebook journalism*), qui implique la rémunération d'une source journalistique en échange d'informations²⁷¹ ; de l'autre côté, elle présente l'ancien majordome sous l'angle de la démonisation et de la trahison de la confiance octroyée par Diana²⁷². Presque vingt ans après l'arrestation de Burrell, la presse évoque encore le rôle de la monarchie en rapport avec *Regina c Burrell* et Diana²⁷³. Par ailleurs, Burrell reste une figure

²⁶⁸ BYRNE, Ciar, « Burrell Threatens over Tabloid Claims », in *The Guardian*, le 11 novembre 2002 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2002/nov/11/newsoftheworld.pressandpublishing> [consulté en décembre 2018] ; DENNIS, Steve, « My Story. Paul Burrell opens his heart to the Mirror. We Got it. By Steve Dennis. The Journalist who Paul Burrell really trusts », in *The Daily Mirror*, le 4 novembre 2002.

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ « Once [Burrell] opted for one newspaper [...] in customary Fleet Street hypocritical fashion, it ensured the rest of the press would turn against him. Why? Because he's selling his story to someone else and he's being a cad and he's breaking his previous word [...] It was massive hypocrisy because those who called him a cad for doing it were very often people who had offered him money » : GREENSLADE, Roy, in COWARD, Rosalind, « What the Butler Started: Relations Between British Tabloids and Monarchy in the Fall-Out from the Paul Burrell Trial », *op. cit.*, p. 251.

²⁷¹ HARCUP, Tony, *op. cit.*, pp. 51-52.

²⁷² COWARD, Rosalind, « What the Butler Started: Relations Between British Tabloids and Monarchy in the Fall-Out from the Paul Burrell Trial », *op. cit.*, pp. 249-251.

²⁷³ Voir par exemple : BOWER, Tom, « Revealed: How Prince Charles dramatically tried to stop court case of Diana's butler Paul Burrell that threatened to humiliate the Royals », in *The Daily Mail*, le 18 mars 2018 [en ligne], <https://www.dailymail.co.uk/news/article-5516185/How-Prince-Charles-tried-stop-court-case-Paul-Burrell.html> [consulté en décembre 2018] ; JAMES, Emma, « Royal Humiliation? Prince Charles 'tried to stop a court case involving Paul Burrell' amid fears royals would be humiliated », in *The Sun*, le 19 mars 2018 [en ligne], <https://www.thesun.co.uk/news/5843321/prince-charles-tried-to-stall-paul-burrell-court-case/> [consulté en décembre 2018] ; WITHERS, Paul, « Prince Charles 'Tried to STOP' Paul Burrell Court Case that Threatened to Humiliate Royals », in *The Express*, le 19 mars 2018 [en ligne], <https://www.express.co.uk/news/royal/933825/prince-charles-princess-diana-queen-paul-burrell-court-case> [consulté en décembre 2018].

médiatisée, critiquée pour l'argent qu'il a touché pour ses nombreuses publications et les sorties médiatiques qu'il continue à effectuer²⁷⁴.

Si la photographie paparazzi constitue le genre le plus répandu de l'actualité visuelle des célébrités sur Internet, au même titre que les clichés des tapis rouges, les chasseurs d'images se trouvent progressivement contraints par une réévaluation de l'intérêt public lié aux potins des célébrités au cours des années 2000²⁷⁵. Ceci étant, au-delà de la disparition de la princesse Diana et de la réinterprétation constante de la mémoire collective à son égard, les pratiques journalistiques contraires à l'éthique, voire illégales, se poursuivent²⁷⁶. C'est ce que démontre une série d'enquêtes menées par la police et le Bureau du Commissaire à l'information (*Information Commissioner's Office*)²⁷⁷. En tant qu'organisme public indépendant, responsable devant le Parlement britannique, ce Bureau cherche « à promouvoir l'accès aux informations officielles et à protéger les données personnelles »²⁷⁸. L'enquête dite *Motorman* (*Operation Motorman*) qu'il mène à partir de 2003, permet de récolter une grande quantité de preuves au sujet des méthodes de recueil de données employées par la presse britannique, parfois à l'égard de victimes de la criminalité, et en violation de la loi portant sur la protection des données de 1998 (*Data Protection Act 1998*)²⁷⁹. Elle fait ressortir des pratiques illégales telles que la

²⁷⁴ Voir par exemple : SHAKESPEARE, Sebastian, « Sebastian Shakespeare: Princess Diana's Butler Paul Burrell Sells his Flower Shop – after Pruning the Price by £50k », in *The Daily Mail*, le 18 juillet 2019 [en ligne], <https://www.dailymail.co.uk/tvshowbiz/article-7258789/SEBASTIAN-SHAKESPEARE-Princess-Dianas-butler-Paul-Burrell-sells-flower-shop.html> [consulté en octobre 2019] ; *The Week*, « What Paul Burrell is Doing Now », le 7 mai 2019 [en ligne], <https://www.theweek.co.uk/101096/what-paul-burrell-is-doing-now> [consulté en octobre 2019].

²⁷⁵ JERSLEV, Anne et MORTENSEN, Mette, « Taking the Extra out of the Extraordinary: Paparazzi photography as a celebrity news genre on the Internet », in *International Journal of Cultural Studies*, vol. 17, n° 6, 2013 [en ligne],

https://www.researchgate.net/publication/263566213_Taking_the_extra_out_of_the_extraordinary_Paparazzi_photography_as_a_celebrity_news_genre_on_the_Internet [consulté en janvier 2019], pp. 1-29, pp. 4-5 ; WRAGG, Paul, « A Freedom to Criticize? Evaluating the Public Interest in Celebrity Gossip after *Mosely* and *Terry* », in *Journal of Media Law*, vol. 2, n° 2, 2010 [en ligne], <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/17577640.2010.11675781> [consulté en juillet 2015], pp. 295-320.

²⁷⁶ DAVIES, Nick, « Jonathan Rees: Private investigator who ran empire of tabloid corruption », in *The Guardian*, le 11 mars 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2011/mar/11/jonathan-rees-private-investigator-tabloid> [consulté en juillet 2015] ; HICKMAN, Martin et MILMO, Cahal, « Dodgy Detective made killing Made Killing from Tabloids », in *The Independent*, le 9 juin 2011 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/news/media/press/dodgy-detective-made-killing-from-tabloids-2294969.html> [consulté en juillet 2015].

²⁷⁷ *Information Commissioner's Office, What Price Privacy: The Unlawful Trade in Confidential Personal Information*, HC1056, Londres : The Stationery Office, le 10 mai 2006 [en ligne], https://web.archive.org/web/20110829133733/http://www.ico.gov.uk/~_/media/documents/library/Corporate/Research_and_reports/WHAT_PRICE_PRIVACY.aspx [consulté en juillet 2015], pp. 17, 27.

²⁷⁸ *Information Commissioner's Office*, « Présentation de l'ICO / Notre rôle », date non indiquée [en ligne], <https://ico.org.uk/about-the-ico/other-languages/fran%C3%A7ais/fran%C3%A7ais-overview-what-we-do/> [consulté en juillet 2015].

²⁷⁹ *The International Forum for Responsible Media Blog*, « News: Operation Motorman – New Investigation Shows more than 17,000 Requests for Information », le 14 septembre 2011 [en ligne],

corruption d'agents de police aux fins d'obtenir des informations, et l'usurpation d'identité dans le cadre d'appels téléphoniques (*blagging*)²⁸⁰.

Cependant, dans un bilan publié en 2006, le Bureau du Commissaire à l'information fait état de sa frustration quant aux faibles résultats des poursuites judiciaires²⁸¹. Malgré des révélations de piratage téléphonique en 2009²⁸², ce n'est que lors de l'enquête publique judiciaire indépendante dite Leveson de 2011 à 2012, qu'est dévoilée la véritable ampleur des pratiques contraires à l'éthique voire illégales au sein de la presse britannique, incluant le paiement des sources²⁸³. Cette enquête constitue une étude approfondie de la culture, des pratiques et de l'éthique de la presse²⁸⁴, et insiste sur la nécessité d'une presse libre et responsable²⁸⁵.

1.2. Le passage difficile vers un nouveau modèle d'autorégulation statutaire

Les révélations du *Guardian* en 2011, au sujet du piratage téléphonique pratiqué dans certains secteurs de la presse, ouvrent la voie à un débat sur la culture de mauvaises pratiques journalistiques qui s'est instillée depuis près d'une décennie. L'industrie de la presse éprouve un état de gêne en raison de son incapacité à rendre compte des affaires la concernant, et se montre hostile à tout cadre statutaire de régulation. Si les rapports triangulaires entre la presse, les députés et la police font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'enquête publique judiciaire indépendante Leveson, la mise en œuvre des recommandations consécutives reste difficile. Le choix gouvernemental d'établir une charte royale en 2013 peut être interprété comme un compromis entre les personnes favorables à une réglementation législative de la presse et celles qui s'y opposent. Cette décision et le degré d'efficacité de ce nouveau mode de régulation de la presse appellent une analyse détaillée.

<https://inform.org/2011/09/14/news-operation-motorman-new-investigation-shows-17000-requests-for-information/> [consulté en juillet 2015].

²⁸⁰ *Information Commissioner's Office, What Price Privacy: The Unlawful Trade in Confidential Personal Information, op. cit.*, pp. 17, 22.

²⁸¹ *Ibid.*, p. 17, p. 27.

²⁸² DAVIES, Nick, « Trail of Hacking and Deceit under Nose of Tory PR Chief: Nick Davies on how the News of the World was involved in illegal activity, from intercepting phone messages to buying confidential personal data », in *The Guardian*, le 8 juillet 2009 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2009/jul/08/murdoch-newspapers-phone-hacking> [consulté en décembre 2014].

²⁸³ LEVI, Lili, *op. cit.*, p. 910 ; SCOTT, Andrew, « Tales of the Unexpected: Reflections on the Application of the Bribery Act to Chequebook Journalism », in *Journal of Media Law*, vol. 5, n° 2, 2013, pp. 276-296, pp. 276-277.

²⁸⁴ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press, op. cit.*, Executive Summary.

²⁸⁵ PHILLIPSON, Gavin, « Leveson, the Public Interest and Press Freedom », in *Journal of Media Law*, vol. 5, n°2, 2013, pp. 220-240, pp. 238-240.

1.2.1. La culture, les pratiques et l'éthique de la presse : le cas du scandale du piratage téléphonique de 2011

*Une presse libre porte en elle-même un immense pouvoir de promouvoir les libertés démocratiques et le bien commun. Elle porte aussi en elle-même le potentiel inverse, c'est-à-dire, de créer des concentrations de pouvoir antidémocratiques et de bafouer les libertés et le bien commun.*²⁸⁶

Cette citation fait état de la tension constante entre l'intérêt public lié à l'accès à l'information, et le danger d'une logique commerciale lorsque celle-ci aboutit à des abus via une concentration de pouvoir trop élevé. Elle est extraite d'un rapport de 1987 pages, publié le 29 novembre 2012 à l'issue de l'enquête publique judiciaire indépendante sur « la culture, les pratiques et l'éthique de la presse », menée par le juriste britannique Brian Leveson²⁸⁷. David Cameron, alors Premier ministre conservateur, annonce l'ouverture de cette enquête le 20 juillet 2011, en donnant comme explication une perte de confiance envers les médias, le Parlement et la police, suite à ce qu'il appelle « une avalanche de révélations et d'allégations »²⁸⁸. Alors que cette décision constitue un signe fort de reconnaissance des inquiétudes du public, Cameron est plus réticent concernant la responsabilité des députés et leurs rapports avec la presse, se limitant à déclarer qu'il y a, à son sens, un manque de confiance « [...] en la politique et la capacité des députés à attaquer ces problématiques de front »²⁸⁹. Selon le spécialiste de la régulation des médias Damian Tambini, l'une des grandes difficultés auxquelles l'enquête publique de Leveson s'est trouvée confrontée réside dans la complexité des rapports triangulaires entre la presse, les députés et la police, qui donne lieu à des actes de corruption morale et financière contraires à la déontologie et à l'intérêt public²⁹⁰. Il souligne l'impact négatif de ces relations sur la politique médiatique gouvernementale, notamment en matière de réglementation portant sur les fusions²⁹¹.

²⁸⁶ « A free press contains within itself immense power to promote democratic freedoms and the public good. It also contains within itself the reverse potential, that is to say, to create undemocratic concentrations of power and undermine freedoms and the public good » : LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, op. cit., vol. I, p. 61, para. 2.19.

²⁸⁷ « [...] the culture, practices and ethics of the press » : LEVESON, Brian, « Letter to Prime Minister », le 28 novembre 2012, in *ibid.*, pagination non indiquée.

²⁸⁸ « [...] a torrent of revelations and allegations » : CAMERON, David [transcription], in UK Gov, « PM Statement on Phone-Hacking », le 20 juillet 2011 [en ligne], <https://www.gov.uk/government/speeches/pm-statement-on-phone-hacking> [consulté en janvier 2015].

²⁸⁹ « [...] in politics and in politicians' ability to get to grips with these issues » : *Ibid.*

²⁹⁰ TAMBINI, Damian, « Leveson Round-Up: Over Cosy? The Leveson Love Triangle », in *London School of Economics Media Policy Blog*, le 4 avril 2012 [en ligne], <https://blogs.lse.ac.uk/mediapolicyproject/2012/04/04/leveson-round-up-over-cosy-the-leveson-love-triangle/> [consulté en janvier 2015], sans pagination.

²⁹¹ *Ibid.*

Parmi les révélations mettant le gouvernement de Cameron sous pression figure le piratage téléphonique de la messagerie vocale de Milly Dowler, jeune collégienne victime de meurtre en 2002²⁹². Le 4 juillet 2011, le *Guardian* expose l'implication de l'enquêteur privé Glenn Mulcaire dans le piratage de la messagerie vocale de Dowler au service du *News of the World* en mars 2002 alors que la victime était portée disparue²⁹³. Cette affaire marque le début de la révélation d'une culture de mauvaises pratiques dans l'obtention des informations journalistiques, qui sévissent depuis près d'une décennie²⁹⁴. Selon Mark Lewis, avocat des parents de Dowler :

*Il ne s'agit pas simplement de pirater les téléphones des célébrités, et même si cette pratique-là n'est pas correcte, on peut comprendre pourquoi certains pourraient dire eh bien, ce ne sont que des célébrités, mais rien ne les arrête [la presse], aucune notion de moralité, aucune notion de devoir se comporter comme il faut. Obtenir les informations coûte que coûte, peu importe ceux à qui vous faisiez du mal ou ce que cela impliquait ou les faux espoirs que vous pourriez donner aux gens.*²⁹⁵

L'avocat insiste, ici, sur l'absence de tout intérêt public pouvant justifier une telle intrusion dans la vie privée de la victime, et l'impact sur les proches de cette dernière, qui n'ont bénéficié d'aucune considération de la part du journal dominical *News of the World*. Lors d'un débat d'urgence portant sur le piratage téléphonique, le 6 juillet 2011 à la Chambre des communes, le député travailliste Chris Bryant attire l'attention sur l'historique des défaillances au sein de la police de la métropole du Grand Londres entre 2006 et 2011 et l'absence de déontologie journalistique qui a permis à une telle impunité d'exister chez le *News of the World*²⁹⁶.

²⁹² FREEDMAN, Des, « The Phone-Hacking Scandal: Implications for Regulation », in *Television and New Media*, vol. 13, n° 1, 2012, pp. 17-20, p. 17 ; HUGHES, Mark et PORTER, Andrew, « Milly Dowler's Phone was 'Hacked by News of the World' », in *The Telegraph*, le 4 juillet 2011 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/crime/8616967/Milly-Dowlers-phone-was-hacked-by-News-of-The-World.html> [consulté en décembre 2014] ; KELLNER, Douglas, *op. cit.*, p. 1170.

²⁹³ DAVIES, Nick et HILL, Amelia, « Missing Milly Dowler's Voicemail was Hacked by News of the World », in *The Guardian*, le 4 juillet 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk/2011/jul/04/milly-dowler-voicemail-hacked-news-of-world> [consulté en décembre 2014] ; ROBINSON, James, « Milly Dowler Phone-Hacking: Family Shocked by NoW Revelations », in *The Guardian*, le 4 juillet 2011 [en ligne], <http://www.theguardian.com/uk/2011/jul/04/milly-dowler-family-phone-hacking> [consulté en décembre 2014].

²⁹⁴ ALEXANDER, Jeffrey, « The Societalization of Social Problems: Church Paedophilia, Phone Hacking, and the Financial Crisis », in *American Sociological Review*, vol. 83, n° 6, 2018, pp. 1-30, p. 10.

²⁹⁵ « This is not just hacking into the phones of celebrities and although that's not right, one can understand why people might say oh well it's only celebrities but nothing stops them [the press], no sense of morality, no sense of doing the right thing. Just get the story no matter who you hurt or what was involved or the false hopes that you might give to people » : LEWIS, Mark [enregistrement audiovisuel], in ROBINSON, James, « Milly Dowler Phone-Hacking: Family Shocked by NoW Revelations », *op. cit.*

²⁹⁶ *House of Commons Hansard*, « Emergency Debate: Phone Hacking », le 6 juillet 2011 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/cm201011/cmhansrd/cm110706/debtext/110706-0002.htm> [consulté en janvier 2015], colonne 1534.

De 2011 à 2012, les travaux de l'enquête Leveson confirment que les activités contraires à la déontologie et illégales au sein du *News of the World* dépassent très largement les actions d'un seul individu, et qu'il existe en réalité des pratiques récurrentes de collusion impliquant des services rendus entre la police, les députés et la presse²⁹⁷. Il s'avère que l'enquête « Opération Caryatid » (*Operation Caryatid*), ouverte par la police de la métropole du Grand Londres en décembre 2005, et portant sur le piratage téléphonique de la famille royale, avait été très inefficace²⁹⁸. Cette enquête avait abouti, le 26 janvier 2007, à la condamnation de l'enquêteur privé Glenn Mulcaire et d'un journaliste du *News of the World*, Clive Goodman, à des peines d'emprisonnement de six et quatre mois respectivement²⁹⁹. Cependant, elle ne s'était pas étendue à l'ensemble des actions illégales de Mulcaire ni au degré d'implication du *News of the World*, malgré la disponibilité de certaines preuves telles que le carnet journalistique de cet enquêteur privé³⁰⁰. D'après le témoignage de l'enquêteur en chef, Keith Surtees, les fouilles effectuées dans les locaux de *News International* (filiale de *News Corporation*) à Wapping le 8 août 2006, ne s'étaient pas déroulées correctement en raison de l'obstruction volontaire des employés du journal³⁰¹. Surtees explique qu'aucune fouille supplémentaire n'avait eu lieu par la suite, en raison de la forte probabilité que les preuves recherchées avaient été cachées ou détruites entre temps³⁰². Ce constat amène Leveson à faire appel à une réévaluation des procédures des enquêtes criminelles concernant des journalistes et aux moyens déployés³⁰³, ainsi qu'à une meilleure gouvernance interne des organes de la presse en vue de garantir les principes de bonne conduite³⁰⁴.

Malgré le fort intérêt public suscité par la révélation de ces activités criminelles, et ce que cela signifie pour la responsabilisation de la presse, les journalistes du *Guardian* à l'origine des premiers reportages relatifs au piratage téléphonique de Dowler subissent des pressions

²⁹⁷ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, op. cit., Executive Summary.

²⁹⁸ SURTEES, Keith et WILLIAMS, Philip, *Operation Caryatid – Briefing for ACSO John Yates*, le 12 juillet 2009 [en ligne],

<http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20140122145147/http://www.levesoninquiry.org.uk/wp-content/uploads/2012/03/Exhibit-JMY3A-14.pdf> [consulté en janvier 2015], p. 1, para 1.

²⁹⁹ *Ibid.* ; DAVIES, Nick, *Hack Attack: How the Truth Caught up with Rupert Murdoch*, Londres : Chatto and Windus, 1^{re} édition, 2014, p. 138 ; TRYHORN, Chris, « Clive Goodman Sentenced to Four Months », in *The Guardian*, le 26 janvier 2007 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2007/jan/26/news-of-the-world.press-and-publishing1> [consulté en décembre 2014].

³⁰⁰ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, op. cit. vol. I, pp. 270-271, 287.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 288.

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, op. cit. vol. IV, pp. 1485-1489.

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 1488.

conséquentes pour divulguer leurs sources³⁰⁵. En effet, dans le cadre d'une enquête criminelle dite Weeting (*Operation Weeting*), menée par la police de la métropole du Grand Londres à partir du 26 janvier 2011, les investigateurs soupçonnent des fuites de l'intérieur de leur propre service et cherchent à établir comment le *Guardian* a été informé du piratage téléphonique de Dowler³⁰⁶. D'une part, la journaliste Amelia Hill fait l'objet d'un interrogatoire sous avertissement (*under caution*) et un agent de police dont l'identité n'est pas rendue publique est mis en garde à vue après avoir été soupçonné d'être la source³⁰⁷. D'autre part, la police effectue une demande d'ordonnance de production judiciaire (*production order*) auprès de la Haute cour criminelle *Old Bailey* à l'encontre du *Guardian*, en s'appuyant sur l'article 5 de la loi portant sur les secrets officiels de 1989 (*Official Secrets Act 1989*)³⁰⁸. Alan Rusbridger, alors rédacteur en chef du journal, annonce l'intention du journal de « [...] résister au maximum à cette demande extraordinaire »³⁰⁹, et plusieurs articles paraissent dans ce journal pour dénoncer le risque de criminalisation des rapports légitimes entre les journalistes et leurs sources anonymes, ainsi que le fort intérêt public lié à la protection des sources³¹⁰.

³⁰⁵ HOUGH, Andrew et HUGHES, Mark, « Phone Hacking: Guardian Journalist Interviewed Over Police Inquiry Leaks », in *The Telegraph*, le 7 septembre 2011 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/phone-hacking/8746900/Phone-hacking-Guardian-journalist-interviewed-over-police-inquiry-leaks.html> [consulté en décembre 2014] ; MILMO, Cahal, « Guardian Reporter Amelia Hill will not Face Criminal Charges over Alleged Scotland Yard Leaks », in *The Independent*, le 29 mai 2012 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/news/uk/crime/guardian-reporter-amelia-hill-will-not-face-criminal-charges-over-alleged-scotland-yard-leaks-7800829.html> [consulté en décembre 2014] ; *National Union of Journalists*, « Guardian Investigative Journalist Questioned by Police », le 7 septembre 2011 [en ligne], <https://www.nuj.org.uk/news/guardian-investigative-journalist-questioned-by-police/> [consulté en décembre 2014] ; SABBAGH, Dan, « Guardian Journalist Questioned over Alleged Phone-Hacking Leaks », in *The Guardian*, le 7 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2011/sep/07/guardian-journalist-questioned-phone-hacking> [consulté en décembre 2014].

³⁰⁶ *Ibid.*

³⁰⁷ *Ibid.* ; LEVITT, Alison, in *The Guardian*, « CPS Statement on Decision not to Charge Police Officer or Amelia Hill », le 29 mai 2012 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2012/may/29/cps-statement-police-amelia-hill> [consulté en janvier 2015].

³⁰⁸ BURRELL, Ian et CUSICK, James, « Police Attacked for Using Law to Find Sources of Hacking Leaks », in *The Independent*, le 17 septembre 2011 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/news/uk/crime/police-attacked-for-using-law-to-find-sources-of-hacking-leaks-2356170.html> [consulté en janvier 2015] ; ITV, « What is Operation Weeting? », le 13 mars 2012 [en ligne], <https://www.itv.com/news/update/2012-03-13/what-is-operation-weeting/> [consulté en janvier 2015] ; KENNEDY, Paul, *IOCCO Inquiry into the Use of Chapter 2 Part 1 of the Regulation of Investigatory Powers Act (RIPA) to Identify Journalistic Sources*, le 4 février 2015 [en ligne], <https://www.statewatch.org/news/2015/feb/uk-IOCCO-Communications-Data-Journalist-Inquiry-Report.pdf> [consulté en mai 2018], p. 43, para. 1.7 ; *Official Secrets Act 1989*, Londres : The Stationery Office [en ligne], <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/1989/6/contents> [consulté en septembre 2017], article 5.

³⁰⁹ « [...] resist this extraordinary demand to the utmost » : LEIGH, David, « Hacking: Met Uses Official Secrets Act to Demand Guardian Reveals Sources », in *The Guardian*, le 16 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2011/sep/16/phone-hacking-met-court-order> [consulté en janvier 2015].

³¹⁰ BROOKE, Heather, « Investigative Journalism must not be Criminalised », in *The Guardian*, le 9 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/commentisfree/2011/sep/09/investigative-journalism-police-questioning-amelia-hill> [consulté en décembre 2014] ; BUTTERWORTH, Siobhain, « Journalists' Right to Act as Eyes and Ears of the Public Must not be put at Risk », in *The Guardian*, le 9 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/law/butterworth-and-bowcott-on-law/2011/sep/09/journalists-police-questioning->

La secrétaire générale du syndicat national des journalistes (*National Union of Journalists*), Michelle Stanistreet, affirme que des mesures disciplinaires auraient été largement suffisantes à l'encontre de la source présumée au sein de la police, et que le recours au droit pénal est foncièrement infondé compte tenu de l'absence de toute accusation de corruption, d'atteinte à la vie privée, et de mise en cause de la défense nationale³¹¹. *Index on Censorship*, organisation à but non lucratif basée à Londres, et qui cherche à défendre la liberté d'expression à l'échelle mondiale, adresse une lettre à l'attention du commissaire de police de la métropole du Grand Londres pour dénoncer la demande d'ordonnance de production judiciaire au titre de la loi portant sur les secrets officiels de 1989³¹². Cette lettre souligne le fort intérêt public lié aux reportages du *Guardian* au sujet du piratage téléphonique, par opposition aux défaillances de la police et du service des poursuites judiciaires de la Couronne à ce sujet³¹³.

Comme le souligne le *Guardian*, les journaux traditionnels sont plusieurs à exprimer leur soutien en faveur de la liberté de la presse, comme en témoignent les citations de l'*Independent*, du *Daily Mirror* et du *Times*³¹⁴. En particulier, un éditorial paru dans le *Telegraph* souligne l'ironie inhérente à l'éventualité de poursuites à l'encontre des journalistes qui ont dévoilé le scandale d'activités criminelles au sein du *News of the World* et au-delà³¹⁵. Selon cette analyse, la police de la métropole du Grand Londres agit de cette manière en raison de son agacement face à la couverture médiatique de ses propres défaillances lorsque les premières révélations de piratage téléphonique émergent en 2005³¹⁶.

Les critiques de la police de la métropole du Grand Londres pour atteinte à la liberté de la presse proviennent également de la sphère politique. À titre d'exemple, Keith Vaz, député travailliste et président de la Commission parlementaire sur les affaires intérieures, rencontre Mark Simmons, alors chef adjoint de la police (*Deputy Assistant Commissioner*), en séance privée le 23 septembre 2011³¹⁷. Il cherche à obtenir des explications quant au recours à la loi

amelia-hill [consulté en décembre 2014] ; SABBAGH, Dan, « Guardian Journalist Questioned over Alleged Phone-Hacking Leaks », *op. cit.*

³¹¹ *National Union of Journalists*, « Guardian Investigative Journalist Questioned by Police », *op. cit.*

³¹² KAMPFNER, John, lettre adressée au Commissaire de police de la métropole du Grand Londres, le 16 septembre 2011 [en ligne], <https://www.indexoncensorship.org/2011/09/index-condemns-outrageous-abuse-of-power-by-metropolitan-police-in-phone-hacking-investigation/> [consulté en janvier 2015].

³¹³ *Ibid.*

³¹⁴ *The Guardian*, « Met's Official Secrets Act Gambit: What the Other Papers Say », le 18 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2011/sep/18/metropolitan-police-guardian-secrets> [consulté en janvier 2015].

³¹⁵ *The Telegraph*, « Official Secrets Act and Phone Hacking: This Abuse of Power Must End Today », le 19 septembre 2011 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/comment/telegraph-view/8772883/Official-Secrets-Act-and-phone-hacking-This-abuse-of-power-must-end-today.html> [consulté en janvier 2015].

³¹⁶ *Ibid.* ; SURTEES, Keith et WILLIAMS, Philip, *op. cit.*, p. 1, para 1.

³¹⁷ BOWCOTT, Owen, « Met Criticised by Keith Vaz for Official Secrets Act Threat to the Guardian », in *The Guardian*, le 23 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2011/sep/23/met-keith-vaz->

portant sur les secrets officiels de 1989 pour faire dévoiler les sources du *Guardian*³¹⁸. À l'issue de cette réunion, Vaz déclare que la police a commis une erreur d'appréciation³¹⁹. Par ailleurs, Andrew Boff, membre conservateur élu de l'assemblée de Londres, demande à Boris Johnson, alors maire de Londres, des précisions sur le recours à cette loi au vu des risques d'atteinte à la liberté de la presse dans le cas d'Amelia Hill³²⁰. Dans sa réponse du 12 octobre 2011, Johnson insiste sur le fait que la journaliste du *Guardian* n'a pas été interrogée par la police en vertu de la loi portant sur les secrets officiels de 1989, mais confirme que la référence à une violation éventuelle de cette loi figurait dans la demande d'ordonnance de production judiciaire, même si elle a été retirée par la suite³²¹.

Le 20 septembre 2011, trois jours avant le passage de cette affaire devant la Haute cour criminelle *Old Bailey*, la police de la métropole du Grand Londres retire sa demande d'ordonnance de production judiciaire à l'encontre du *Guardian*³²². Cependant, ce n'est que le 29 mai 2012 que la journaliste du *Guardian*, Amelia Hill, se voit formellement libérée de l'éventualité de toute poursuite : Alison Levitt, conseillère juridique principale du service des poursuites judiciaires de la Couronne, annonce que ni la journaliste ni l'agent de police présumé être la source de cette dernière, ne feront l'objet de poursuites³²³. Levitt explique dans son raisonnement que l'intérêt public l'emporte sur les allégations de criminalité dans le cas de Hill :

[...] l'intérêt public servi par sa conduite présumée c'est qu'elle travaillait avec d'autres journalistes sur une série d'articles, qui, ensemble, avaient les moyens de

secrets-guardian [consulté en janvier 2015] ; BOWCOTT, Owen, DAVIES, Lizzy et DODD, Vikram, « MPs Summon Met Police to Explain Bid to Force Guardian to Reveal Sources », in *The Guardian*, le 21 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/uk/2011/sep/21/met-officer-force-guardian-sources> [consulté en janvier 2015].

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ BOWCOTT, Owen, « Met Criticised by Keith Vaz for Official Secrets Act Threat to the Guardian », *op. cit.* ; VAZ, Keith, « Unfair Claims about Met's Private Hearing », in *The Guardian*, le 22 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2011/sep/22/unfair-claims-met-private-hearing> [consulté en janvier 2015].

³²⁰ BOFF, Andrew, in *London Assembly*, « Questions to the Mayor: Guardian Journalist Arrest Under Official Secrets Act », le 17 octobre 2011 [en ligne], <https://www.london.gov.uk/questions/2011/3208> [consulté en janvier 2015].

³²¹ JOHNSON, Boris, in *ibid.*

³²² BOWCOTT, Owen et DODD, Vikram, « Metropolitan Police Drop Action Against the Guardian », in *The Guardian*, le 20 septembre 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2011/sep/20/metropolitan-police-drop-action-guardian> [consulté en janvier 2015] ; HUGHES, Mark, « Phone Hacking: Scotland Yard Drops Official Secrets Act Bid against Guardian », in *The Telegraph*, le 20 septembre 2011 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/phone-hacking/8777717/Phone-Hacking-Scotland-Yard-drops-Official-Secrets-Act-bid-against-Guardian.html> [consulté en janvier 2015].

³²³ LEVITT, Alison, in *The Guardian*, « CPS Statement on Decision not to Charge Police Officer or Amelia Hill », *op. cit.* ; *The Telegraph*, « Journalist and Police Officer Avoid Phone Hacking Prosecution », le 29 mai 2012 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/phone-hacking/9297018/Journalist-and-police-officer-avoid-phone-hacking-prosecution.html> [consulté en janvier 2015].

*dévoiler la commission d'infractions pénales, avaient pour objectif de tenir responsables d'autres, y compris la police de la métropole du Grand Londres et le Service des poursuites judiciaires de la Couronne, et avaient les moyens d'évoquer et de contribuer à un sujet important de débat public, à savoir la nature et le degré de l'influence des médias. La criminalité globale présumée est la violation de la loi portant sur la protection des données, mais, comme déjà indiqué, les quelques dommages provoqués par la divulgation présumée de Mme Hill étaient minimes.*³²⁴

Alors que le *Guardian* se réjouit de cette décision, qu'il présente comme la reconnaissance importante d'une erreur de jugement de la part de la police de la métropole du Grand Londres, les autres journaux de la presse traditionnelle sont peu nombreux à couvrir cette décision, le *Telegraph* et l'*Evening Standard* étant des exceptions notables³²⁵. Pour Nathalie Peck, docteur en journalisme de l'Université de City (Londres), cela traduit la gêne qu'éprouve la presse à rendre compte des affaires la concernant³²⁶. En effet, l'enquête Leveson porte une attention particulière aux intrusions de la presse dans la vie privée des victimes³²⁷. Lorsqu'Amelia Hill et Nick Davies remportent, pour le *Guardian*, le prix du scoop de l'année 2011 décerné par la presse britannique pour leurs reportages portant sur le piratage téléphonique³²⁸, Davies relève ainsi que la décision de leur octroyer le prix n'a sûrement été prise que moyennant « [...] une générosité supérieure à la moyenne »³²⁹. Il semble ainsi faire allusion à cet état de gêne. Par ailleurs, Davies affirme que le scandale du piratage téléphonique

³²⁴ « [...] the public interest served by her alleged conduct was that she was working with other journalists on a series of articles which, taken together, were capable of disclosing the commission of criminal offences, were intended to hold others to account, including the Metropolitan police service and the Crown Prosecution Service, and were capable of raising and contributing to an important matter of public debate, namely the nature and extent of the influence of the media. The alleged overall criminality is the breach of the Data Protection Act, but, as already noted, any damage caused by Ms Hill's alleged disclosure was minimal » : LEVITT, Alison, in *The Guardian*, « CPS Statement on Decision not to Charge Police Officer or Amelia Hill », *op. cit.*

³²⁵ BOWCOTT, Owen et DODD, Vikram, *op. cit.* ; ENSOR, Josie et HUGHES, Mark, « Phone Hacking: Met Admits it was Wrong to use Official Secrets Act against Guardian », in *The Telegraph*, le 21 septembre 2011 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/phone-hacking/8778216/Phone-Hacking-Met-admits-it-was-wrong-to-use-Official-Secrets-Act-against-Guardian.html> [consulté en janvier 2015] ; *The Evening Standard*, « We were Wrong to Use Official Secrets Act in Guardian Case, Says Yard », le 21 septembre 2011 [en ligne], <https://www.standard.co.uk/news/we-were-wrong-to-use-official-secrets-act-in-guardian-case-says-yard-6445379.html> [consulté en janvier 2015].

³²⁶ PECK, Natalie, « Drawing Back the Curtain: A Post-Leveson Examination of Celebrity, Privacy and Press Intrusion », thèse de doctorat en études de journalisme sous la direction du Professeur Howard Tumber, Université de Londres City, 2017 [en ligne], <http://openaccess.city.ac.uk/id/eprint/19236/> [consulté en octobre 2019], p. 4.

³²⁷ *Ibid.* ; LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*, Executive Summary, pp. 9-10.

³²⁸ *The Guardian*, « Press Awards 2012 as they Happened », le 20 mars 2012 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/blog/2012/mar/20/press-awards-2012-live?CMP=EMCMEDEML665> [consulté en janvier 2015] ; URQUHART, Conal, « Guardian wins Scoop of the Year at Press Awards », in *The Guardian*, le 21 mars 2012 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2012/mar/21/guardian-scoop-of-the-year-press-awards> [consulté en janvier 2015].

³²⁹ « [...] an above average generosity » : DAVIES, Nick, in *The Guardian*, « Press Awards 2012 as they Happened », *op. cit.*

ne doit pas être interprété simplement comme le reflet de la mauvaise conduite des journalistes ; il doit plutôt être analysé au vu des jeux de pouvoir sociétaux :

*[Cela soulève] des interrogations pour le dirigeant du plus grand parti politique du pays, qui venait juste d'embaucher Andy Coulson ; pour la plus grande force de police du pays, [pour] le plus grand groupe de presse du pays et aussi pour l'organisme de régulation de la presse.*³³⁰

La réputation de la presse auprès du public est fortement endommagée par le scandale du piratage téléphonique et celui de la corruption des agents de police par des journalistes, comme en témoigne un sondage réalisé par *Yougov* (société d'études de marché basée à Londres)³³¹, commandité par le *Public Broadcasting Service*, réseau de télévision américaine à but non lucratif³³². Parmi les résultats de cette étude réalisée auprès d'un échantillon de 1108 adultes britanniques du 24 au 27 octobre 2011, seulement trente-huit pour cent des répondants estiment que les journaux sont dignes de confiance, et cinquante-huit pour cent considèrent que les révélations de piratage téléphonique sont à l'origine de cette perte de confiance³³³. Une autre étude de *Yougov*, commanditée par la société des relations publiques *Blytheweigh*, et réalisée auprès d'un échantillon de 2500 adultes britanniques les 25 et 26 septembre 2011, cherche à mesurer l'opinion publique concernant la confiance dans les futures pratiques journalistiques de la presse traditionnelle : elle donne comme éléments de contexte la couverture médiatique du scandale du piratage téléphonique ainsi que celle des pots de vins reçus par des agents de police de la part de journalistes en échange d'informations confidentielles³³⁴. Selon les résultats, quarante-trois pour cent des répondants estiment que sont totalement dignes de confiance les journalistes des journaux dits « de qualité » (*upmarket*) tels que le *Guardian*, le *Telegraph* et le *Times* ; vingt-cinq pour cent pensent de même au sujet des journaux dits « de milieu de gamme » (*mid-market*) tels que le *Daily Express* et le *Daily Mail* ; douze pour cent pensent de même à

³³⁰ « [It raises] questions for the leader of the biggest political party in the country, which had just hired Andy Coulson; for the biggest police force in the country, the biggest news group in the country and also for the press regulator » : DAVIES, Nick, entretien réalisé par DERBYSHIRE, Jonathan [transcription], in *Prospect*, « Nick Davies: 'This isn't a story about journalists behaving badly – it's a story about power », le 31 juillet 2014 [en ligne], <https://www.prospectmagazine.co.uk/blogs/jonathan-derbyshire/nick-davies-this-isnt-a-story-about-journalists-behaving-badly-its-a-story-about-power> [consulté en décembre 2014].

³³¹ *YouGov UK*, « About », date non indiquée [en ligne], <https://yougov.co.uk/about/about/> [consulté en août 2016].

³³² *Yougov/PBS*, « Trust in the Media », *op. cit.*, p. 4.

³³³ *Ibid.*, p. 10.

³³⁴ *Yougov/Blytheweigh*, « Blytheweigh Survey Results », sondage à propos des futures pratiques journalistiques de la presse traditionnelle, travail de terrain effectué les 25 et 26 septembre 2011 [en ligne], https://d25d2506sfb94s.cloudfront.net/cumulus_uploads/document/0nd85ss6sx/YG-Archives-BlytheWeigh-journalism-201211.pdf [consulté en décembre 2014], p. 1.

l'égard des journaux dits « tabloïds » (*redtop*) tels que le *Daily Mirror* et le *Sun*³³⁵. Si la crédibilité de la presse est mise en cause dans son ensemble, les journaux considérés sérieux dans la présentation des informations semblent ainsi être moins touchés par ce phénomène.

Face au scandale du piratage téléphonique, les annonceurs du *News of the World* sont nombreux à retirer leur soutien financier³³⁶. Au vu de cette situation, le fils de Rupert Murdoch, James, fait part de la fermeture définitive de ce journal vieux de 168 ans, trois jours après les premières divulgations du 4 juillet 2011³³⁷. La dernière édition paraît le 10 juillet 2011, et intègre une citation de l'écrivain et journaliste George Orwell en dernière page :

*C'est un dimanche après-midi, de préférence avant la guerre. L'épouse s'est déjà endormie dans le fauteuil, et les enfants ont été envoyés faire une longue belle promenade. Vous surélevez vos pieds sur le canapé, vous fixez vos lunettes sur le nez, et vous ouvrez le News of the World [...].*³³⁸

Extrait d'un essai publié en 1946 et intitulé *Déclin du meurtre anglais (Decline of the English Murder)*³³⁹, le *News of the World* se réapproprie ce texte soixante-cinq ans plus tard pour se situer dans une longue tradition journalistique et se poser comme un élément incontournable des mœurs britanniques, au moment même où il est décrédibilisé par les allégations de piratage téléphonique et de corruption liées aux pots de vin à la police³⁴⁰. La presse traditionnelle ne manque pas d'attirer l'attention sur l'ironie inhérente à cette citation tronquée et prise hors contexte, car l'œuvre d'Orwell critiquait en réalité l'engouement du public pour les histoires de meurtres rapportées par la presse³⁴¹. Par ailleurs, dans son édition

³³⁵ *Ibid.*

³³⁶ BINGHAM, Adrian, « Reading Newspapers: Cultural Histories of the Popular Press in Modern Britain », in *History Compass*, vol. 10, n° 2, 2012, pp. 140-150, pp. 140-141 ; ROBINSON, James « News of the World to Close as Rupert Murdoch Acts to Limit Fallout », in *The Guardian*, le 7 juillet 2011 [en ligne], <http://www.theguardian.com/media/2011/jul/07/news-of-the-world-rupert-murdoch> [consulté en décembre 2014].

³³⁷ *Ibid.*

³³⁸ « It is a Sunday afternoon, preferably before the war. The wife is already asleep in the armchair, and the children have been sent out for a nice long walk. You put your feet up on the sofa, settle your spectacles on your nose, and open the News of the World [...] » : *The News of the World*, sans titre, le 10 juillet 2011, p. 68.

³³⁹ ORWELL, George, « Decline of the English Murder » (in *Tribune*, le 15 février 1946), in ORWELL, Sonia et ANGUS, Ian (eds.), *The Collected Essays, Journalism and Letters of George Orwell, vol. 4 : In Front of Your Nose 1945-1950*, Londres : Martin Secker and Warburg Limited, 1^{re} édition, 1968, p. 98.

³⁴⁰ BINGHAM, Adrian, « Reading Newspapers: Cultural Histories of the Popular Press in Modern Britain », *op. cit.*, pp. 140-141.

³⁴¹ Voir par exemple : DEACON, Michael, « George Orwell would be Proud of how his Words were Twisted », in *The Telegraph*, le 11 juillet 2011 [en ligne], <https://www.telegraph.co.uk/news/uknews/phone-hacking/8630799/George-Orwell-would-be-proud-of-how-his-words-were-twisted.html> [consulté en décembre 2014] ; MCCRUM, Robert, « George Orwell was no Fan of the News of the World », in *The Guardian*, le 14 juillet 2011 [en ligne], <https://www.theguardian.com/books/booksblog/2011/jul/14/george-orwell-news-world> [consulté en décembre 2014] ; TAYLOR, David, « For 168 Years News of the World was as English as Roast Beef », in *The Independent*, le 8 juillet 2011 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/voices/commentators/dj->

du 22 juillet 2011, le journal britannique bimensuel satirique *Private Eye* affiche une imitation de la une du *News of the World*, accompagnée du gros titre « On vous a eu ! » (*Gotcha !*)³⁴² faisant allusion au célèbre titre chauvin employé par le *Sun* en 1982 lors de la guerre des Malouines³⁴³.

Dans le cadre des travaux de l'enquête Leveson, Rebekah Brooks, ancienne directrice générale de *News International*, Rupert Murdoch et son fils James, sont convoqués pour témoigner devant la Commission parlementaire portant sur la culture, les médias et les sports, le 19 juillet 2011³⁴⁴. Lors des questionnements, Rupert Murdoch nie l'absence de débat contradictoire face à sa position au sein de l'entreprise, et l'existence d'une culture impliquant des pressions sur les rédacteurs en chef pour enfreindre la loi afin de mener à bien des reportages³⁴⁵. Cependant, la presse traditionnelle le présente comme un baron de presse agissant de manière obsessionnelle pour promouvoir son influence politique et culturelle : c'est ce que conclut une étude scientifique, publiée en 2014, qui fait état de 127 articles de presse britannique et 57 articles américains en rapport avec le scandale du piratage téléphonique pour les périodes du 8 au 12 juillet et du 20 au 24 juillet 2011³⁴⁶. Cette focalisation sur le personnage de Murdoch permet aux journaux concurrents d'affirmer que les mauvaises pratiques journalistiques se limitent aux journaux d'un seul propriétaire³⁴⁷.

Si les révélations du *Guardian* au sujet du piratage téléphonique de la messagerie vocale de Milly Dowler en juillet 2011 jouent un rôle essentiel dans la fermeture du *News of the World*, elles mènent aussi à la décision de *News Corporation* de retirer son offre publique d'achat de la totalité de la plus grande société de communications payantes au Royaume-Uni, *British Sky Broadcasting (BSkyB)*³⁴⁸. En cas d'acceptation de sa demande d'achat, *News Corporation* aurait contrôlé l'ensemble du marché de la télévision par câble³⁴⁹. Étant donné que la fiducie familiale

taylor-for-168-years-news-of-the-world-was-as-english-as-roast-beef-2308954.html [consulté en décembre 2014].

³⁴² *Private Eye*, « Gotcha ! », du 22 juillet au 4 août 2011 [en ligne], <https://www.private-eye.co.uk/covers/cover-1293> [consulté en janvier 2015], p. 1.

³⁴³ *The Sun*, « Gotcha ! », le 3 mai 1982, p. 1.

³⁴⁴ *Culture, Media and Sport Committee*, « Uncorrected Transcript of Oral Evidence: Rupert Murdoch, James Murdoch and Rebekah Brooks Questioned by MPs », le 19 juillet 2011 [en ligne], <https://www.parliament.uk/documents/commons-committees/culture-media-sport/Uncorrected-transcript-19-July-phone-hacking.pdf> [consulté en janvier 2015].

³⁴⁵ *Ibid.*, questions 382-385.

³⁴⁶ BERKOWITZ, Dan et CARLSON, Matt, « 'The Emperor Lost his Clothes': Rupert Murdoch, News of the World and Journalistic Boundary Work in the UK and USA », in *Journalism*, vol. 15, n° 4, 2014, pp. 389-406, p.395.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 396.

³⁴⁸ KELLNER, Douglas, *op. cit.*, 1171 ; SABBAGH, Dan, WATT, Nicholas et WINTOUR, Patrick, « Rupert Murdoch gives up BSkyB takeover bid », in *The Guardian*, le 14 juillet 2014 [en ligne], <http://www.theguardian.com/media/2011/jul/13/rupert-murdoch-gives-up-bskyb-bid> [consulté en janvier 2015].

³⁴⁹ *Ibid.*

de Murdoch détient déjà une participation de contrôle s'élevant à 39,14 pour cent des actifs de cette société, en plus de ses actifs dans le marché des journaux britanniques, la question de la mise en cause du pluralisme dans les médias se pose à la Chambre des communes³⁵⁰. Face à l'adoption d'une motion parlementaire exceptionnelle du 13 juillet 2011 d'après laquelle : « [...] cette Chambre estime qu'il est dans l'intérêt public que Rupert Murdoch et *News Corporation* retirent leur offre d'achat de BSKyB »³⁵¹, Murdoch et *News Corporation* retirent immédiatement leur offre d'achat³⁵². Lors des débats, le pair libéral-démocrate Don Foster insiste sur le caractère imprécis de l'examen dit « de compétence et d'honorabilité » (*fit and proper*) devant être appliqué par le Bureau des communications, en accord avec les dispositions de la loi portant sur la radiodiffusion et la télévision de 1990³⁵³. Néanmoins, le Bureau conclut, dans une publication de septembre 2012, que la société *BSkyB* répond favorablement à ces critères en vue de continuer à bénéficier d'une licence de diffusion³⁵⁴.

Par ailleurs, le rapport de Leveson fait état de multiples tentatives de *News Corporation* en vue d'influencer la procédure de concurrence par le biais de « lobbying des médias dans les coulisses »³⁵⁵. Ses conclusions sont catégoriques quant à l'impact négatif de ces interférences sur l'intérêt public :

*Il s'agissait de lobbying politique de la part de News Corp, entièrement sans considération du champ d'application limité du test de pluralité [...] Là où l'intérêt public et les intérêts des médias privés peuvent se heurter, toutefois, une attention particulière doit être apportée à veiller à ce que le premier l'emporte et que le second soit reconnu pour ce qu'il est [...] Ce que cette analyse révèle, cependant, c'est qu'une nouvelle approche est essentielle. La récurrence des problèmes survenus au sujet de cette offre d'achat est indéniablement contraire à l'intérêt public.*³⁵⁶

³⁵⁰ *House of Commons Hansard*, « Rupert Murdoch and News Corporation Bid for BSKyB », le 13 juillet 2011 [en ligne], <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm201011/cmhansrd/cm110713/debtext/110713-0003.htm#11071379000002> [consulté en janvier 2015], colonnes 390-412.

³⁵¹ « [...] this House believes that it is in the public interest for Rupert Murdoch and News Corporation to withdraw their bid for BSKyB » : *Ibid.*, colonne 390.

³⁵² KELLNER, Douglas, *op. cit.*, p. 1171.

³⁵³ *Ibid.*, *House of Commons Hansard*, « Rupert Murdoch and News Corporation Bid for BSKyB », *op. cit.*, colonnes 411-412 ; *Broadcasting Act 1990*, *op. cit.*, article 3 (3).

³⁵⁴ FLETCHER, Nick, « FTSE lifted as City speculates on BSKyB bid and Diageo move for Beam », in *The Guardian*, le 14 janvier 2014 [en ligne], <http://www.theguardian.com/business/marketforceslive/2014/jan/14/ftse-lifted-bskyb-bid-talk-diageo-beam> [consulté en 2015] ; *Ofcom, Decision under section 3(3) of the Broadcasting Act 1990 and section 3(3) of the Broadcasting Act 1996: Licences held by British Sky Broadcasting Limited*, septembre 2012 [en ligne], <http://stakeholders.ofcom.org.uk/binaries/broadcast/tv-ops/fit-proper/bskyb-final.pdf> [consulté en janvier 2015].

³⁵⁵ « [...] media lobbying behind the scenes » : LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*, vol. III, p. 1319.

³⁵⁶ « It involved political lobbying by News Corp, wholly without regard to the restricted ambit of the plurality test [...] Where the public interest and private media interests can collide, however, care must be taken to ensure that the former prevails and the latter is recognised for what it is [...] What this analysis does reveal, however, is that

Malgré ce constat, le rapport de Leveson ne dédie que douze pages aux enjeux liés à la pluralité des voix et des propriétaires des médias³⁵⁷. Ceci étant, il présente des recommandations générales visant à mesurer et à réduire l'influence résultant d'un niveau de concentration des médias trop élevé³⁵⁸, et il insiste sur le fait que les règles de concurrence actuellement en vigueur sont insuffisantes pour faire face à cette situation³⁵⁹. Leveson évoque notamment certaines propositions émanant du Bureau des communications, au vu de son rôle d'autorité régulatrice des télécommunications au Royaume-Uni : le financement public des informations à l'instar de l'approche adoptée vis-à-vis de la *BBC* ; l'imposition d'obligations aux fournisseurs des informations en échange de certains avantages, à l'instar du cadre existant pour les propriétaires d'une licence de télévision terrestre pour les canaux commerciaux 3 et 5³⁶⁰.

La réputation de *News International* se trouve fortement endommagée par les révélations de pratiques contraires à l'éthique et illégales, comme en témoigne son choix de se rebaptiser en *News UK* en 2013³⁶¹. Par ailleurs, cette année-là, *News Corporation*, dont il est une filiale, se scinde en deux pour créer la *21st Century Fox*³⁶². Cette dernière se charge principalement des activités relevant des industries du film et de la télévision³⁶³. Il s'agit ainsi pour le conglomérat de Murdoch de faire face à un moment de crise, afin de s'assurer de sa position sur le marché en séparant ses intérêts en matière de publication de ceux liés au divertissement³⁶⁴. Cependant, le scandale autour de *News International* en 2011 a des répercussions en 2017 lorsque la *21st Century Fox* informe la Commission européenne de son intention de procéder à l'achat de la totalité de *Sky Plc*, sachant qu'elle détient déjà 39,14 pour cent des actifs de cette société³⁶⁵. Karen Bradley, Ministre du numérique, de la culture, des médias et des sports, transmet la demande au Bureau des communications et à l'Autorité de la concurrence et des marchés pour déterminer : d'une part, si une telle concentration serait

a new approach is essential. Repetition of the problems which arose on this bid is undeniably not in the public interest » : *Ibid.*, p. 1413.

³⁵⁷ *Ibid.*, vol. I, pp. 180-192.

³⁵⁸ *Ibid.*, vol. III, pp. 1461-1476.

³⁵⁹ *Ibid.*, vol. III, p. 1470.

³⁶⁰ *Ibid.*

³⁶¹ *BBC*, « News International Changes Name to News UK », le 26 juin 2013 [en ligne], <https://www.bbc.com/news/business-23058844> [consulté en janvier 2015] ; HARCUP, Tony, *op. cit.*, p. 351 ; LABIO-BERNAL, Aurora, « From Phone Hacking to the Splitting of Businesses in Times of Corporate Crisis: The Case of News Corporation », in *Global Media Journal*, vol. 13, n° 24, 2015 [en ligne], <https://idus.us.es/xmlui/handle/11441/30083> [consulté en mai 2016], pp. 1-18, pp. 4-5, 11.

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 15.

³⁶⁵ *Ofcom, Decision under 3(3) of the Broadcasting Act 1990 and section 3(3) of the Broadcasting Act 1996: Licenses Held by British Sky Broadcasting Limited*, *op. cit.*, p. 1.

contraire à l'intérêt public lié à la pluralité des médias ; et d'autre part, si cette société s'engagerait véritablement à respecter les normes de la télédiffusion au Royaume-Uni³⁶⁶. L'investigation de l'Autorité de la concurrence et des marchés aboutit à la publication d'un rapport détaillé de 411 pages le 1^{er} mai 2018³⁶⁷. Elle conclut que *21st Century Fox* s'engagerait véritablement à respecter les normes de la télédiffusion, mais que le projet d'achat créerait une situation de concentration contraire à l'intérêt public³⁶⁸. Au final, c'est la société américaine de télécommunications, *Comcast Corporation*, qui gagne les enchères et achète la totalité de *Sky Plc* cette même année³⁶⁹.

Les travaux de Leveson servent ainsi de catalyseur pour un questionnement sur la pluralité des voix et de propriétaires des médias au Royaume-Uni. À titre de comparaison, une lettre ouverte du Ministère de la culture, des médias et des sports, publiée le 16 mai 2011, ne fait aucune référence à la question de pluralité en rapport avec l'offre d'achat publique de *BSkyB* par *News Corporation*³⁷⁰. De même, elle ne présente pas d'interrogations sur l'inefficacité de la Commission des plaintes contre la presse³⁷¹. Au contraire, cette lettre servant de cadrage à une étude portant sur les communications insiste sur la dérégulation : les termes « pluralité » (*pluralism*) et « intérêt public » (*public interest*) n'apparaissant qu'une fois respectivement, alors que celui de « compétition » (*competition*) y figure six fois³⁷². Le contraste est grand avec le constat de la Commission parlementaire sur les communications en 2014, d'après lequel la politique en matière de pluralité des médias doit être actualisée pour faire face à la réalité du marché³⁷³. Par ailleurs, le Royaume-Uni est tenu par l'article 11 (2) de la Charte des droits

³⁶⁶ BRADLEY, Karen, « Fox-Sky Merger – in the House of Commons at 11:02am on 20th July 2017 », le 20 juillet 2017 [en ligne], <https://www.theyworkforyou.com/debates/?id=2017-07-20d.991.5> [consulté en septembre 2017]; *Broadcasting Act 1990*, *op. cit.*, article 3 (3) ; *Ofcom, Decision under 3(3) of the Broadcasting Act 1990 and section 3(3) of the Broadcasting Act 1996: Licenses Held by British Sky Broadcasting Limited*, *op. cit.*, p. 1 ; *Ofcom*, « Update on Fit and Proper Assessment of Sky », le 13 mars 2017 [en ligne], <https://www.ofcom.org.uk/about-ofcom/latest/media/media-releases/2017/update-on-fit-and-proper-assessment-of-sky> [consulté en septembre 2017] ; *UK Gov*, « Fox / Sky Deal Referred to CMA for in Depth Investigation », le 20 septembre 2017 [en ligne], <https://www.gov.uk/government/news/foxsky-deal-referred-to-cma-for-in-depth-investigation> [consulté en septembre 2017].

³⁶⁷ *Competition and Markets Authority, 21st Century Fox, Inc and Sky Plc: A report on the anticipated acquisition by 21st Century Fox, Inc of Sky Plc*, le 1 mai 2018 [en ligne], <https://www.gov.uk/government/publications/cma-phase-2-report> [consulté en octobre 2019], p. 7.

³⁶⁸ *Ibid.*

³⁶⁹ GARRAHAN, Matthew, « Comcast Completes Sky Deal », in *Financial Times*, le 9 octobre 2018 [en ligne], <https://www.ft.com/content/b402969a-cbd5-11e8-b276-b9069bde0956> [consulté en octobre 2019].

³⁷⁰ FREEDMAN, Des, « The Phone-Hacking Scandal: Implications for Regulation », *op. cit.*, p. 19 ; HUNT, Jeremy, lettre ouverte du Département de la culture, des médias et des sports, le 16 mai 2011 [en ligne], https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/72929/commsreview-open-letter_160511.pdf [consulté en janvier 2015].

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ *House of Lords Select Committee on Communications, Media Plurality*, HL 120, *op. cit.*, pp. 5-6.

fondamentaux de l'Union européenne de respecter la liberté et la pluralité des médias, lorsqu'il intervient dans le champ d'application du droit de l'Union européenne comme c'est le cas en matière de concurrence³⁷⁴.

Selon un bilan du 12 mars 2019 de la part de *Media Reform Coalition*, organisation fondée en septembre 2011 pour contribuer aux débats sur les projets de réforme dans le sillage du scandale du piratage téléphonique, trois entreprises détiennent quatre-vingt-trois pour cent de la circulation nationale des journaux, et cinq compagnies dominant quatre-vingt pour cent de la circulation locale des journaux³⁷⁵. L'impact à terme de l'enquête publique judiciaire indépendante de Leveson portant sur la culture, les pratiques et l'éthique de la presse britannique, reste à établir mais, à l'heure actuelle, il paraît difficile de conclure à l'efficacité de la politique gouvernementale britannique en faveur de la pluralité des médias.

1.2.2. La réticence de la presse à l'égard de tout cadre statutaire de régulation : le cas de la Charte royale de 2013 portant sur l'autorégulation de la presse

Dans un courrier servant d'introduction à ses recommandations, Leveson explique que la deuxième partie de son enquête ne pourra pas être envisagée dans l'immédiat en raison des procédures pénales toujours en cours parallèlement³⁷⁶. Cette deuxième partie devait traiter de la responsabilité individuelle des pratiques illégales au sein de *News International*, et plus généralement des rapports entre les journalistes et la police, ainsi que des défauts de gouvernance des organes de presse³⁷⁷. Par ailleurs, l'éventualité d'une conclusion jouée d'avance concernant les rapports entre les journalistes et la police se pose dans la mesure où Leveson annonce qu'il n'existe aucune raison de mettre en cause l'intégrité de la police ou des hauts responsables de police concernés par le scandale du piratage téléphonique³⁷⁸. Ce n'est que le 1^{er} mars 2018 que cette deuxième partie de l'enquête est annulée officiellement par le

³⁷⁴ *Charter of Fundamental Rights of the European Union*, 2010/C 83/02, proclamé le 7 décembre 2000 [en ligne], http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/charter/index_en.htm [consulté en janvier 2015].

³⁷⁵ *Media Reform Coalition*, « New Report: Who Owns the UK Media in 2019 », le 12 mars 2019 [en ligne], <https://www.mediareform.org.uk/media-ownership/who-owns-the-uk-media> [consulté en octobre 2019].

³⁷⁶ *Hacked Off*, « Leveson Part 2 », date non indiquée [en ligne], <https://hackinginquiry.org/campaigns/leveson-part-2/> [consulté en mars 2018] ; LEVESON, Brian, « Letter to Prime Minister », le 28 novembre 2012, in *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, op. cit., vol. I, pagination non indiquée.

³⁷⁷ *Ibid.*

³⁷⁸ LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, op. cit., Executive Summary, p. 18.

Ministre du numérique, de la culture, des médias et des sports, et un recours contre cette décision échoue par la suite³⁷⁹.

Les enquêtes publiques n'ont pas de pouvoir décisionnel, même si elles constituent des moments forts dans la mesure où elles ont pour objet de scruter les pratiques immorales et illégales, par « [...] la reconnaissance et l'identification des diverses perceptions authentiques de la vérité ; l'apprentissage, la guérison, la catharsis ; la prescription ; la responsabilité »³⁸⁰. Leveson fait appel à l'adoption d'« un système d'autorégulation véritablement indépendant et efficace » pour remplacer la Commission des plaintes contre la presse³⁸¹. Il reconnaît la difficulté d'obtenir l'adhésion volontaire de l'ensemble des organes de presse, et insiste sur la nécessité d'incitations convaincantes, estimant par conséquent qu'« il est essentiel d'introduire des mesures législatives pour renforcer le système d'autorégulation indépendante [de la presse] et faciliter sa reconnaissance dans les procédures judiciaires »³⁸². Ceci étant, il tient à distinguer de telles mesures législatives de toute suggestion de régulation statutaire : il ne s'agit pas d'imposer un organisme de régulation à la presse, mais plutôt de demander à cette dernière de proposer un régulateur en accord avec des critères énoncés dans le cadre d'une législation dédiée, et supervisé par le Bureau des communications³⁸³. Ces critères comprennent notamment l'indépendance du financement du régulateur et des nominations à son conseil, la mise en place d'un service d'arbitrage et le traitement rapide des plaintes incluant le pouvoir de prononcer des amendes conséquentes en cas d'arbitrage en faveur du requérant³⁸⁴. Cette proposition rompt ainsi avec le modèle adopté depuis la Seconde Guerre mondiale³⁸⁵.

³⁷⁹ HANCOCK, Matt, [transcription], « Oral Statement to Parliament: Leveson Consultation Response », le 1 mars 2018 [en ligne], <https://www.gov.uk/government/speeches/leveson-consultation-response> [consulté en mars 2018] ; *Press Gazette*, « High Court Judges Reject Press Victims' Challenge over Government Decision to Cancel Leveson 2 », le 29 novembre 2018 [en ligne], <https://www.pressgazette.co.uk/high-court-judges-reject-press-victims-challenge-over-government-decision-to-cancel-leveson-two/> [consulté en novembre 2018].

³⁸⁰ « [...] the recognition and identification of different, genuine perceptions of the truth; learning; healing; catharsis; prescribing; and accountability » : *House of Commons Public Administration Select Committee, Government by Inquiry First Report of Session 2004-2005*, HC 51-I, Londres : The Stationery Office, le 3 mai 2005 [en ligne], <http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200405/cmselect/cmpubadm/51/51i.pdf> [consulté en décembre 2014], p. 9.

³⁸¹ « [...] a genuinely independent and effective system of self-regulation » : LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*, Executive Summary, p. 13.

³⁸² « [...] it is essential that there should be legislation to underpin the independent self-regulatory system [of the press] and facilitate its recognition in legal processes » : *Ibid.*, p. 17.

³⁸³ *Ibid.*

³⁸⁴ *House of Commons Hansard*, « Leveson Inquiry », le 29 novembre 2012 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmhansrd/cm121129/debtext/121129-0003.htm> [consulté en octobre 2019], colonne 448 ; LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press*, *op. cit.*, vol. IV, pp. 1697, 1762, 1767.

³⁸⁵ CONBOY, Martin, *op. cit.*, pp. 58-61 ; O'MALLEY, Tom et SOLEY, Clive, *op. cit.*, p. 97.

Alors que David Cameron s'était engagé à mettre en œuvre intégralement les propositions résultant de l'enquête Leveson tant qu'elles n'étaient pas « folles » (*bonkers*)³⁸⁶, la perspective de mesures législatives est rapidement rejetée comme en témoigne la déclaration du Premier ministre du 29 novembre 2012 à cet égard, le jour même de la publication du rapport de Leveson : « J'ai des sérieuses inquiétudes et des réticences »³⁸⁷. L'adoption éventuelle de mesures législatives pour réguler la presse est discutée par la suite lors des débats parlementaires et discussions fermées entre les divers partis politiques³⁸⁸. *Hacked Off*, groupe de pression fondé en 2011 dans le sillage du scandale du piratage téléphonique, et visant une meilleure protection du droit à la vie privée, réclame la pleine mise en œuvre des propositions de Leveson³⁸⁹. Ce groupe recueille ainsi plus de 175,000 signatures dans le cadre d'une pétition en ligne, adressée aux dirigeants des partis conservateur, travailliste et libéral-démocrate³⁹⁰. À l'inverse, les organes de la presse sont quasiment unanimes dans leur opposition à des mesures législatives visant la régulation³⁹¹. Le *Sun*, détenu par *News Corporation*, met en cause la crédibilité de la pétition de *Hacked Off*, comme le démontre le choix d'intitulé acerbe : « Prises d'otages par *Hacked Off* : Donald Duck et Mickey Mouse signent la pétition en faveur de Leveson »³⁹². Par ailleurs, le *Sunday Times*, détenu par la même société, commande un sondage auprès de *Yougov* pour mesurer l'opinion publique, puis passe sous silence les résultats : cinquante-huit pour cent des répondants sont en faveur de l'adoption de mesures législatives visant à encourager les journaux à adhérer à un nouveau système de régulation³⁹³. Effectué

³⁸⁶ CAMERON, David, entretien réalisé par MARR, Andrew [transcription], in *BBC, The Andrew Marr Show Interview: David Cameron, MP Prime Minister*, le 7 octobre 2012 [en ligne], <http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/0710122.pdf> [consulté en janvier 2015].

³⁸⁷ « I have some serious concerns and misgivings » : CAMERON, David [transcription], in *UK Gov*, « David Cameron Statement in Response to the Leveson Inquiry Report », le 29 novembre 2012 [en ligne], <https://www.gov.uk/government/speeches/david-cameron-statement-in-response-to-the-leveson-inquiry-report> [consulté en janvier 2015].

³⁸⁸ *House of Commons Hansard*, « Leveson Inquiry », le 3 décembre 2012 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmhansrd/cm121203/debtext/121203-0001.htm> [consulté en octobre 2019], colonne 592 ; *Media Standards Trust*, « The Story of Eight Charters », date non indiquée [en ligne], <http://mediastandardstrust.org/mst-news/the-story-of-eight-charters/> [consulté en décembre 2014].

³⁸⁹ *Hacked Off*, « The Hacked Off Story », date non indiquée [en ligne], <http://hackinginquiry.org/about-hacked-off/the-hacked-off-story/> [consulté en janvier 2015].

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ BARNETT, Steven, « Leveson Past, Present and Future », in *The Political Quarterly*, vol. 84, n° 3, octobre 2013 [en ligne], <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1467-923X.2013.12033.x/abstract> [consulté en janvier 2015], pp. 353-361, p. 355.

³⁹² NEWTON DUNN, Tom et PARRY, Ryan, « Hacked Off Hijack: Donald Duck and Mickey Mouse Sign Leveson Petition », in *The Sun*, le 3 décembre 2012 [en ligne], <http://www.thesun.co.uk/sol/homepage/news/politics/4678003/Hacked-Off-petition-to-enforce-Leveson-proposals-is-hijacked.html> [consulté en janvier 2015].

³⁹³ BARNETT, Steven, « Leveson Past, Present and Future », *op. cit.*, p. 356 ; *Yougov/Sunday Times*, « Leveson Post-Publication Survey », sondage au sujet de l'opinion publique suite à la publication du rapport de Leveson, travail de terrain effectué le 30 novembre et le 1 décembre 2012 [en ligne],

auprès de 1773 adultes britanniques du 30 novembre au 1^{er} décembre 2012, ce sondage fait ressortir des avis partagés quant à l'impact de telles mesures législatives régissant la presse : seulement quinze pour cent des sondés estiment que de telles mesures exposent à un très grand risque (*a large risk*) d'emprise des futurs gouvernements sur les médias ; trente-deux pour cent considèrent qu'il existe un certain risque (*a fairly big risk*) à cet égard ; trente-six pour cent pensent qu'un tel risque est peu élevé (*not much risk*)³⁹⁴.

Le 10 décembre 2012, le parti travailliste publie un projet de loi intitulé *Liberté de la presse et confiance* (*Press Freedom and Trust Bill*), et constitué de six articles³⁹⁵. Il tient à démontrer ainsi la faisabilité d'une loi portant sur la régulation de la presse³⁹⁶. Cependant, à l'issue des discussions fermées entre les divers partis politiques, l'industrie de la presse et le secteur du magazine au sujet des recommandations de Leveson, le Gouvernement fait un autre choix³⁹⁷. Le 12 février 2012, le Département de la culture, des médias et des sports annonce ainsi l'intention de recourir à l'élaboration d'une charte royale³⁹⁸. Conférée par le souverain avec l'aval de son conseil privé, la charte royale est un procédé qui remonte au XIII^{ème} siècle, et servait à l'origine à octroyer une personnalité juridique indépendante à des corporations publiques ou privées incluant des villes et des cités³⁹⁹. De nos jours, l'octroi d'une telle charte est réservé de manière générale à des corporations d'intérêt public tels que des organismes professionnels et de charité faisant preuve de « [...] primauté, stabilité et permanence dans leur domaine »⁴⁰⁰. L'établissement d'une charte permet de définir les objectifs, la constitution et les pouvoirs de la corporation concernée⁴⁰¹. Si Cameron soutient cette démarche, il ne s'agit pas d'une politique partagée dans le cadre du gouvernement de cohabitation ; les conservateurs et les libéraux-démocrates ne parviennent pas à faire une déclaration conjointe concernant les recommandations de Leveson⁴⁰². Cependant, les dirigeants des partis conservateur, libéral-

<https://yougov.co.uk/topics/politics/articles-reports/2012/12/03/leveson-post-publication-survey> [consulté en janvier 2015], p. 10.

³⁹⁴ *Yougov/Sunday Times*, « Leveson Post-Publication Survey », *op. cit.*, p. 11.

³⁹⁵ *Media Standards Trust*, *op. cit.* ; *Press Freedom and Trust Bill*, le 10 décembre 2012 [en ligne], <http://www.documentcloud.org/documents/536772-draft-press-freedom-and-trust-bill.html> [consulté en février 2015].

³⁹⁶ *Ibid.* ; WINTOUR, Patrick, « Labour Strikes First to Unveil Leveson Plan », in *The Guardian*, le 10 décembre 2012 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2012/dec/10/labour-leveson-plan> [consulté en février 2015].

³⁹⁷ *Media Standards Trust*, *op. cit.*

³⁹⁸ HARRIS, Julian, « A Charter for the Press? », in *Amicus Curiae*, n° 92, 2012 [en ligne], <https://sas-space.sas.ac.uk/5764/> [consulté en octobre 2019], pp. 1-23, p. 1.

³⁹⁹ *Privy Council Office*, « Royal Charters », date non indiquée [en ligne], <https://privycouncil.independent.gov.uk/royal-charters/> [consulté en décembre 2014].

⁴⁰⁰ « [...] pre-eminence, stability and permanence in their particular field » : *Ibid.*

⁴⁰¹ *Ibid.*

⁴⁰² DOREY, Peter et GARNETT, Mark, *The British Coalition Government, 2010-2015: A Marriage of Inconvenience*, Londres : Palgrave Macmillan, 1^{re} édition, 2016, pp. 252-253 ; HARRIS, Julian, *op. cit.*, p. 1.

démocrate et travailliste s'accordent par la suite sur l'élaboration d'une charte portant sur l'autorégulation de la presse : un projet est publié le 18 mars 2013 et la version finale est approuvée par Sa Majesté le 30 octobre cette année-là⁴⁰³.

Le choix d'une charte royale peut être interprété comme un compromis entre ceux qui sont en faveur d'une réglementation législative de la presse et ceux qui s'y opposent⁴⁰⁴. Une loi parlementaire en matière de régulation de la presse resterait ouverte à des modifications apportées par une simple majorité, alors que la charte royale impose un garde-fou sous forme de l'obligation d'une majorité de deux tiers des deux Chambres pour toute modification⁴⁰⁵. Selon Des Freedman, universitaire britannique spécialiste des médias, ce compromis résulte des actions de lobbying provenant de l'industrie de la presse, soucieuse de maintenir le *statu quo* en matière d'autorégulation :

*[...] une charte royale n'est guère l'instrument le plus souhaitable pour apporter de réels changements. Elle manque de transparence et de toute apparence de participation du public ; elle n'arrive pas à contester la propriété concentrée de la presse du R-U ; et il est peu probable qu'elle fasse justice à tous ceux qui sont injustement vilipendés par les journaux, ni qu'elle garantisse une presse plus diversifiée et indépendante.*⁴⁰⁶

En effet, la Charte traite principalement du fonctionnement de tout organisme d'autorégulation respectant ses critères, et non de questions liées à la pluralité des voix telles que la propriété croisée⁴⁰⁷. Depuis sa création, cette Charte et les décisions émanant de la Commission instituée en vue d'homologuer les organismes de régulation de la presse (*Press Recognition Panel*), sont mises en cause, comme le démontrent plusieurs contestations

⁴⁰³ BBC, « Press Regulation: Privy Council grants royal charter », le 30 octobre 2013 [en ligne], <http://www.bbc.com/news/uk-24746137> [consulté en décembre 2014] ; *House of Commons Hansard*, « Royal Charter on Press Conduct: Emergency Debate Standing Order N° 24 », le 18 mars 2013 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmhansrd/cm130318/debtext/130318-0001.htm#13031811000002> [consulté en janvier 2015] ; *Prime Minister's Office*, *op. cit.* ; *Privy Council Office*, « Chartered Bodies », *op. cit.* ; *Royal Charter on Self-Regulation of the Press*, *op. cit.* ; *The Independent*, « Press Regulation: Judge for yourself – the Royal Charter in full », *op. cit.*

⁴⁰⁴ *House of Lords Select Committee on Communications*, *Press Regulation: Where are we now?*, HL 135, le 23 mars 2015 [en ligne], <https://publications.parliament.uk/pa/ld201415/ldselect/ldcomuni/135/135.pdf> [consulté en octobre 2019], p. 20, para. 62.

⁴⁰⁵ *Ibid.* ; *Royal Charter on Self-Regulation of the Press*, *op. cit.*, p. 5, art. 9.4.

⁴⁰⁶ « [...] a Royal Charter is hardly the most desirable instrument with which to make real change. It lacks transparency and any semblance of public participation; it fails to challenge the concentrated ownership of the UK press; and it is unlikely either to provide justice for all those unjustifiably vilified by newspapers or to secure a more diverse and independent press » : FREEDMAN, Des, « Des Freedman: The Press Can't Decide if They're For Press Freedom or Against it », le 18 octobre 2013 [en ligne], <https://blogs.lse.ac.uk/medialse/2013/10/18/des-freedman-the-press-cant-decide-if-theyre-for-press-freedom-or-against-it/> [consulté en octobre 2019], sans pagination.

⁴⁰⁷ *Royal Charter on Self-Regulation of the Press*, *op. cit.*

juridiques de la presse qui se poursuivent jusqu'en janvier 2019⁴⁰⁸. Le 28 octobre 2013, soit deux jours avant l'approbation de la Charte par Sa Majesté, la société des éditeurs de journaux (*Newspaper Publishers Association*), la société des journaux (*Newspaper Society*), la société des journaux écossais (*Scottish Newspaper Society*) et l'association des éditeurs professionnels (*Professional Publishers Association*) déposent une requête de révision judiciaire (*judicial review*) auprès de la Cour d'appel⁴⁰⁹. Ces quatre organismes représentant l'industrie de la presse cherchent à remettre en cause la décision du Conseil privé de Sa Majesté, refusant leur contre-proposition de charte portant sur la régulation de la presse, déposée précédemment par la commission des finances du Conseil de presse (*Press Standards Board of Finance*)⁴¹⁰. Si cette requête de révision judiciaire est vouée à l'échec, la plupart des journaux nationaux soutiennent la contre-proposition incluant *News International*, *The Telegraph Group*, *The Daily Mail Group*, *The Times*, *The Sun* et *The Independent*⁴¹¹.

La Commission des plaintes contre la presse disparaît, puisqu'elle est largement discréditée par le scandale du piratage téléphonique et les travaux de l'enquête publique de Leveson⁴¹². Cependant, l'industrie de la presse fonde l'Organisation indépendante des normes de la presse, le 8 septembre 2014⁴¹³. Cette dernière n'est pas conforme aux critères de la Charte royale et constitue ainsi une contre-proposition de régulation en dehors de toute intervention de l'État⁴¹⁴. À ce jour, elle a obtenu l'adhésion de plus de 1500 titres imprimés et plus de 1000 titres en ligne⁴¹⁵. Ces chiffres comprennent la plupart des grands journaux nationaux

⁴⁰⁸ MAYHEW, Freddy, « Newspaper Publishers Drop Legal Challenge Over Recognition of Press Regulator Impress Under Royal Charter », *op. cit.* ; PONSFORD, Dominic, « News Industry Challenge to Status of Press Regulator Impress Rejected by High Court », *op. cit.*

⁴⁰⁹ BOYLE, Darren, « Newspaper Industry Launches Judicial Review to Derail Government Royal Charter Plan », in *Press Gazette*, le 28 octobre 2013 [en ligne], <https://www.pressgazette.co.uk/newspaper-industry-launches-judicial-review-derail-government-royal-charter-plan/> [consulté en janvier 2015] ; *Committee of the Privy Council*, courrier du 8 octobre 2013 adressé au secrétaire du Conseil privé [en ligne], inform.org/wp-content/uploads/2013/10/privycouncilcommitteeletterofrecommendation.pdf [consulté en janvier 2015] ; O'CARROLL, Lisa, « Press Regulation: Publishers seek judicial review of royal charter decision », in *The Guardian*, le 24 octobre 2013 [en ligne], <https://www.theguardian.com/media/2013/oct/24/press-regulation-publishers-seek-judicial-review> [consulté en janvier 2015] ; *The International Forum for Responsible Media Blog*, « News: PressBoF issues Royal Charter judicial review claim against eight Privy Councillors », le 29 octobre 2013 [en ligne], <https://inform.org/2013/10/29/news-pressbof-issues-judicial-review-claim-against-eight-privy-councillors/> [consulté en janvier 2015].

⁴¹⁰ *Ibid.*

⁴¹¹ *Committee of the Privy Council, op. cit.*, pp. 3-4.

⁴¹² *Independent Press Standards Organisation*, « About IPSO », *op. cit.* ; LEVESON, Brian, *An Inquiry into the Culture, Practices and Ethics of the Press, op. cit.*, Executive Summary, p. 11.

⁴¹³ *Ibid.*

⁴¹⁴ *House of Lords Select Committee on Communications, Press Regulation: Where are we now?*, HL135, *op. cit.*, ch. 3., para. 64 ; MOSES, Alan et TEE, Matt [enregistrement audiovisuel], « Witness Evidence at the House of Lords Communications Committee Meeting on Press Regulation », le 20 janvier 2014 [en ligne], <http://www.parliamentlive.tv/Main/Player.aspx?meetingId=17052&player=silverlight> [consulté en janvier 2015].

⁴¹⁵ *Independent Press Standards Organisation*, « UK Regulated Publications », date non indiquée [en ligne], <https://www.ipso.co.uk/complain/who-ipso-regulates/> [consulté en octobre 2019] ; *Information Commissioner's*

britanniques⁴¹⁶. Cependant, plusieurs journaux nationaux décident de ne pas adhérer à cette organisation, comme le *Financial Times*, le *Guardian*, l'*Independent* et l'*Observer*⁴¹⁷. Un éditorial paru dans le *Guardian* le 4 septembre 2014 estime que l'Organisation indépendante des normes de la presse devra faire preuve de véritable indépendance vis-à-vis de la presse avant d'être soutenue, face au scepticisme du public au vu des travaux de l'enquête publique de Leveson⁴¹⁸. Par ailleurs, un article paru dans l'*Independent* le 5 septembre 2015 fait état d'un sondage réalisé par *Yougov* selon lequel cette organisation ne parvient pas à obtenir la confiance du public⁴¹⁹. Commandé par le groupe de lobbying *Hacked Off* et effectué les 2 et 3 septembre 2015 auprès de 1642 adultes britanniques, ce sondage conclut que seulement dix-sept pour cent des répondants estiment avoir confiance en cet organisme alors que soixante-six pour cent des sondés lui font peu ou aucune confiance⁴²⁰. La perception de l'Organisation indépendante des normes de la presse ne s'améliore pas, comme en témoigne un sondage renouvelé auprès de 1629 adultes britanniques, effectué les 5 et 6 janvier 2017, et selon lequel seulement neuf pour cent des répondants estiment que la presse a raison de proposer son propre organisme d'autorégulation non conforme à la Charte royale⁴²¹.

Cependant, l'hostilité de l'industrie de la presse face à la Charte royale de 2013 se poursuit : ce n'est que le 25 octobre 2016, soit quatre ans après la publication des recommandations de Leveson, qu'un régulateur provenant de l'industrie de la presse est

Office, « Complaining to the Independent Press Standards Organisation (IPSO) », date non indiquée [en ligne], <https://ico.org.uk/your-data-matters/data-protection-and-journalism/complaining-to-ipso/> [consulté en octobre 2019].

⁴¹⁶ *Ibid.*

⁴¹⁷ GREENSLADE, Roy, « Why the Guardian's decision not to sign up to IPSO makes sense », in *The Guardian*, le 4 septembre 2014 [en ligne], <http://www.theguardian.com/media/greenslade/2014/sep/04/press-regulation-ipso> [consulté en décembre 2014] ; *Press Gazette*, « Financial Times Opts Out of IPSO Regulator in Favour of its Own System », le 17 avril 2014 [en ligne], <https://www.pressgazette.co.uk/financial-times-opts-out-ipso-favour-its-own-system-regulation> [consulté en décembre 2014] ; *The Guardian*, « The Guardian View on the New Press Regulator, IPSO », le 4 septembre 2014 [en ligne], <https://www.theguardian.com/commentisfree/2014/sep/04/guardian-view-new-press-regulator-ipso> [consulté en décembre 2014] ; THOMPSON, Barney, « UK Media 'Must Sign Up to Regulator' or Lose Freedoms, Say Peers », in *Financial Times*, le 6 novembre 2017 [en ligne], <https://www.ft.com/content/3cafa138-c315-11e7-b2bb-322b2cb39656> [consulté en novembre 2017].

⁴¹⁸ *The Guardian*, « The Guardian View on the New Press Regulator, IPSO », *op. cit.*

⁴¹⁹ CUSICK, James, « IPSO: Press Watchdog's Future in Doubt as it Fails to Impress Public », in *The Independent*, le 5 septembre 2015 [en ligne], <https://www.independent.co.uk/news/media/ipso-press-watchdogs-future-in-doubt-as-it-fails-to-impress-public-10488416.html> [consulté en octobre 2019].

⁴²⁰ *Yougov/Hacked Off*, « A Year after its Creation, Fewer than One in Five Trust IPSO », sondage au sujet du système d'autorégulation de la presse, travail de terrain effectué les 2 et 3 septembre 2015 [en ligne], <https://hackinginquiry.org/public-gives-damning-verdict-on-ipso-after-first-year/> [consulté en octobre 2019], p. 1 ; *The International Forum for Responsible Media Blog*, « Hacked Off: Opinion poll, damning verdict on IPSO after its first year », le 8 septembre 2015 [en ligne], <https://inforrm.org/2015/09/08/hacked-off-opinion-poll-damning-verdict-on-ipso-after-its-first-year/> [consulté en octobre 2019], p. 1.

⁴²¹ *Yougov/Hacked Off*, « Press Regulation », sondage de la propriété des médias et du système d'autorégulation de la presse, travail de terrain effectué les 5 et 6 janvier 2017 [en ligne], <https://inforrm.org/wp-content/uploads/2017/01/you-gov-hacked-off-polling-jan-2017.pdf> [consulté en octobre 2019], p. 2.

reconnu au titre de cette Charte⁴²². Il s'agit du Moniteur indépendant de la presse (*Independent Monitor for the Press*)⁴²³. Ce dernier insiste sur l'importance du rapport de confiance entre les journalistes et le public ; il est soutenu par des groupes faisant campagne pour une réforme de la régulation de la presse, tels que *Hacked Off*⁴²⁴. À ce jour, seulement 136 publications y adhèrent dont aucun journal national⁴²⁵. Par conséquent, comme pour la politique en matière de pluralité, la mise en pratique des recommandations reste difficile, malgré la volonté parlementaire de voir l'industrie de la presse se soumettre à un organisme d'autorégulation étayé par une charte royale⁴²⁶. D'où le questionnement plus général sur l'efficacité des enquêtes publiques en tant que modèle d'examen et de responsabilisation des divers acteurs. Si ce type de procès a l'avantage de pouvoir s'organiser sans la nécessité de faire passer des mesures législatives spécifiques⁴²⁷, il y a parfois des critiques au sujet du déroulement de la procédure, de sa durée et de son coût pour le trésor public⁴²⁸. À titre indicatif, le coût de l'enquête Leveson s'élève à environ 5,4 millions de livres⁴²⁹. Par ailleurs, même si les enquêtes publiques n'ont pas de vocation à déterminer la responsabilité criminelle ou civile de tout individu⁴³⁰, les témoins pourront préférer ne pas répondre aux interrogations par craintes de poursuites.

Selon un rapport publié le 23 mars 2015 par la Commission parlementaire sur la régulation de la presse :

Des parallèles évidents peuvent être établis entre les enjeux évoqués lors des enquêtes précédentes au sujet de la presse et ceux évoqués dans le rapport Leveson. Les enjeux

⁴²² *Press Recognition Panel*, « PRP Board Recognises Impress », date non indiquée [en ligne], <https://pressrecognitionpanel.org.uk/impress-2/> [consulté en novembre 2016] ; *Press Recognition Panel*, « PRP Confirms IMPRESS Still Meets the Royal Charter Standards », le 26 mars 2019 [en ligne], <https://pressrecognitionpanel.org.uk/impress-still-meets-royal-charter-standards/> [consulté en octobre 2019].

⁴²³ *Ibid.*

⁴²⁴ CATHCART, Brian, « IMPRESS: A welcome initiative », in *Hacked Off*, le 11 décembre 2013 [en ligne], <https://hackinginquiry.org/impress-a-welcome-initiative/> [consulté en janvier 2015] ; *Independent Monitor for the Press*, « About », date non indiquée [en ligne], <https://www.impress.press/about-us/> [consulté en octobre 2019].

⁴²⁵ *Independent Monitor for the Press*, « Regulated Publications », date non indiquée [en ligne], <https://www.impress.press/regulated-publications/> [consulté en octobre 2019].

⁴²⁶ *House of Lords Select Committee on Communications, Press Regulation: Where are we now?*, HL 135, *op. cit.*, p. 16.

⁴²⁷ *House of Commons Public Administration Committee, op. cit.*, p. 7 ; *Inquiries Act 2005*, Londres : The Stationery Office [en ligne], <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/2005/12/contents> [consulté en décembre 2014], article 1 (1).

⁴²⁸ *House of Commons Public Administration Committee, op. cit.*, p. 8.

⁴²⁹ *The Leveson Inquiry*, « Inquiry Costs », in *The National Archives*, date non indiquée [en ligne], <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20140122145147/http://www.levesoninquiry.org.uk/about/inquiry-costs/> [consulté en janvier 2015] ; *UK Gov, Government Response to the Consultation on the Leveson Inquiry and its Implementation*, le 1 mars 2018 [en ligne], https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/684678/GOVERNMENT_RESPONSE_TO_THE_CONSULTATION_ON_THE_LEVESON_INQUIRY_AND_ITS_IMPLEMENTATION_.pdf [consulté en octobre 2019], p. 9.

⁴³⁰ *Inquiries Act 2005, op. cit.*, article 2.

*importants sont toujours la liberté de la presse, l'inquiétude des particuliers au sujet du droit à la vie privée, l'efficacité limitée d'un organisme d'autorégulation, et l'importance idéologique d'un système d'autorégulation.*⁴³¹

D'après une étude comparée des systèmes de régulation de la presse, et plus particulièrement des Conseils de presse de plusieurs pays incluant l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suède, les approches possibles sont multiples : allant de systèmes entièrement basés sur le volontariat à ceux impliquant des incitations par le biais de mesures législatives, ou encore ceux impliquant des exigences obligatoires⁴³². L'auteur de cette étude publiée en 2012, Lara Fielden, considère que les expériences à l'étranger peuvent servir de point de comparaison, et parfois comme mise en garde face à toute réforme du modèle d'autorégulation actuellement en vigueur au Royaume-Uni⁴³³. Elle insiste sur la nécessité de ne pas perdre de vue l'impératif démocratique au-delà des intérêts commerciaux de l'industrie de la presse, à l'issue de l'enquête publique de Leveson : il s'agirait pour le Royaume-Uni d'arriver à rompre avec les cycles récurrents de menaces de mesures législatives face aux transgressions de la presse, et de centrer le débat sur la régulation de la presse sur l'intérêt public⁴³⁴. Par ailleurs, selon Adeline Hulin, docteur spécialiste de l'autorégulation des médias en Europe, la régulation statutaire des médias peut en rendre le fonctionnement plus efficace dans les pays bénéficiant de régimes démocratiques, lorsqu'il s'agit de récompenser les adhérents plutôt que de les punir⁴³⁵.

La politique médiatique gouvernementale en rapport avec l'autorégulation de la presse, et les règles portant sur la propriété et la propriété croisée des médias, sont essentielles à l'efficacité d'une presse libre d'un point de vue structurel. Depuis le tournant du XXI^{ème} siècle, le Royaume-Uni évolue vers un assouplissement des restrictions portant sur la propriété des

⁴³¹ « There are clear parallels which can be drawn between the issues raised in past inquiries on the press and those raised in the Leveson report. The important issues are still the freedom of the press, the concern of private individuals over privacy, the limited effectiveness of a self-regulatory body and the ideological importance of a self-regulatory system » : *House of Lords Select Committee on Communications, Press Regulation : Where are we now?*, HL 135, *op. cit.*, p. 17, para. 52.

⁴³² FIELDEN, Lara, *Regulating the Press: A Comparative Study of International Press Councils*, Oxford : Reuters Institute for the Study of Journalism, avril 2012 [en ligne], <https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:6dc499ef-2063-4030-aef4-28926172c36a> [consulté en octobre 2019], p. 94 ; FIELDEN, Lara, *A Royal Charter for the Press: How does it measure up to regulation overseas?*, Oxford : Foundation for Law, Justice and Society Policy Briefs, 2013 [en ligne], <https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:78f7a243-a6da-468d-bc0e-69214bb2c729> [consulté en octobre 2019].

⁴³³ FIELDEN, Lara, « Regulating the Press: A Comparative Study of International Press Councils », *op. cit.*, p. 94.

⁴³⁴ *Ibid.*

⁴³⁵ HULIN, Adeline, *Statutory Media Self-Regulation: Beneficial or detrimental for media freedom*, document de travail 2014/127, Italie : European University Institute, 2014 [en ligne], <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/34047> [consulté en janvier 2015], pp. 1-15, pp. 1, 4.